CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 18 mai 2026

Openbare vergadering van mondag 18 mei 2026

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h17 sous la présidence de M. Mohamed Ouriaghli.
De openbare vergadering wordt geopend om 17u17 onder voorzitterschap van dhr. Mohamed Ouriaghli.

M. Courtois, Président du Conseil, Mme Buggenhout, Echevine, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.
Dhr. Courtois, Voorzitter van de Raad, mevr. Buggenhout, Schepen, verontschuldigen zich de zitting niet te kunnen bijwonen.

En l'absence de M. Courtois, Président du Conseil, et en application de l'article 8 bis de la nouvelle loi communale, la séance est présidée par son suppléant, soit M. Mohamed Ouriaghli.
In afwezigheid van dhr. Courtois, Voorzitter van de Raad, en in toepassing van het artikel 8 bis van de nieuwe gemeentewet, wordt de zitting voorgezeten door zijn plaatsvervanger, nl. dhr. Mohamed Ouriaghli.

Excusés - Verontschuldigden : M. Courtois, Président du Conseil ;
Mme Buggenhout, échevine ; Mme Lalieux, Mme Nouar, Mme Maouane, Mme Chaufoureau, M. Al Khayari et M. Dhondt.

Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
Notulen van de zitting van 20 april 2026

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 20/04/2026 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.
Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 20/04/2026 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 62 à 66, 73, 75 à 80 et 95 à 99 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 13/05/2026.
Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 62 tot 66, 73, 75 tot 80 en 95 tot 99, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 13/05/2026.

Vote sur l'urgence
Stemming over de dringendheid

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 53 à 61, 67 à 72, 74, 81 à 94 et 100 à 118 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 13/05/2026.
Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 53 tot 61, 67 tot 72, 74, 81 tot 94 en 100 tot 118 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 13/05/2026.

L’urgence est admise à l’unanimité.
De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications
Mededelingen

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J’invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :
Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- Gestion de projets de la Haute École Francisco Ferrer en abrégé GP HEFF asbl, au 31/12/2023 ;
- "Gestion de projets de la Haute École Francisco Ferrer" afgekort GP HEFF vzw, op 31/12/2023 ;
- Gestion de projets de la Haute École Francisco Ferrer en abrégé GP HEFF asbl, au 31/12/2024 ;
- "Gestion de projets de la Haute École Francisco Ferrer" afgekort GP HEFF vzw, op 31/12/2024 ;
- KunstenFESTIVALdesArts asbl, au 31/12/2024 ;
- KunstenFESTIVALdesArts vzw, op 31/12/2024 ;
- Coordination Sociale Heembeek-Mutsaard asbl, au 31/12/2024 ;
- Coordination Sociale Heembeek-Mutsaard vzw, op 31/12/2024 ;
- Taekwondo Mudukwan Pole Brussels asbl, au 31/12/2024 ;

- Taekwondo Mudukwan Pole Brussels vzw, op 31/12/2024 ;
- Gemeenschapscentrum De Markten asbl, au 31/12/2023 ;
- Gemeenschapscentrum De Markten vzw, op 31/12/2023 ;
- Gemeenschapscentrum De Markten asbl, au 31/12/2024 ;
- Gemeenschapscentrum De Markten vzw, op 31/12/2024 ;
- Maison(s) de quartier - Centre d'animation sociale de quartier, association de droit public, au 31/12/2024 ;
- Buurthuis(zen) - Centrum voor maatschappelijke buurtanimatie, publiekrechtelijke vereniging, op 31/12/2024 ;
- Kaaitheater asbl, au 31/12/2025 ;
- Kaaitheater vzw, op 31/12/2025 ;
- ParckFarm T&T asbl, au 31/12/2024 ;
- ParckFarm T&T vzw, op 31/12/2024 ;
- Tour & Taxis Padel Club Brussels, en abrégé TTPCB asbl, au 31/12/2024 ;
- Tour & Taxis Padel Club Brussels, afgekort TTPCB vzw, op 31/12/2024 ;
- Golazo Sports sa, au 31/12/2024 ;
- Golazo Sports nv, op 31/12/2024 ;
- Bucs Bears Promotion asbl, au 31/12/2024 ;
- Bucs Bears Promotion vzw, op 31/12/2024 ;
- Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, en abrégé CPEONS asbl, au 31/12/2023 ;
- "Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné", afgekort CPEONS vzw, op 31/12/2023 ;
- Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, en abrégé CPEONS asbl, au 31/12/2024 ;
- "Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné", afgekort CPEONS vzw, op 31/12/2024.

Pris pour information.
Kennis genomen.

Questions orales
Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.
De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Elle a été completée par :
Ze werd aangevuld met :

- deux questions d'actualité jointes de MM. MAIMOUNI et HELLINGS concernant les dégâts au stade Roi Baudouin ;
- twee samengevoegde actualiteitsvragen van dhrn. MAIMOUNI en HELLINGS betreffende de schade in het Koning Boudewijnstadion ;
- une question d'actualité de Mme DE MARTE concernant des incidents survenus lors de la Brussels Pride :
- een actualiteitsvraag van mevr. DE MARTE betreffende incidenten tijdens de Brussels Pride ;
- une question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant le projet de réaménagement du rond-point Louise ;
- een actualiteitsvraag van dhr. MAIMOUNI betreffende het project van herinrichting van het Louizarondpunt ;
- une question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant l'agression violente aux Marolles ;
- een actualiteitsvraag van dhr. MAIMOUNI betreffende de gewelddadige

aanval in de Marollen ;
- et une question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant le refus de la Fiesta Latina au bois de la Cambre.
- en een actualiteitsvraag van dhr. MAIMOUNI betreffende de weigering van Fiesta Latina in het Ter Kamerenbos.

Prestation de serment
Eedaflegging

M. le Président.- Nous allons entendre la prestation de serment du nouveau secrétaire communal adjoint.
Il est donné acte à M. Raemdonck de prêter serment.

Je vous invite à prendre place – devant moi, pas devant le Bourgmestre : c'est moi le chef aujourd'hui *(rire)*.

(Rires.)

De heer Raemdonck, adjunct-gemeentesecretaris.- Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk .
Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements.)

Il est donné acte à M. Nico RAEMDONCK de sa prestation de serment.
Er wordt aan dhr. Nico RAEMDONCK akte verleend van zijn eedaflegging.

Dossiers de M. le Bourgmestre
Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 7 - Punt 7

Mme Godfrin.- Merci, monsieur le Président du Conseil. Mesdames et messieurs les membres du Conseil, monsieur le Bourgmestre, je voudrais simplement saluer le franchissement d'une nouvelle étape dans la mise en place de la nouvelle cellule d'intégrité.
Cette cellule sera chargée de récolter des indices pour venir alimenter et renforcer les enquêtes menées en collaboration avec les services de police et le parquet de Bruxelles, qui travailleront étroitement ensemble pour lutter plus fermement contre le blanchiment d'argent.

L'objectif de la Ville est clair : fermer les faux commerces qui n'ont pas d'activité, qui n'ont pas de clients et qui existent uniquement pour blanchir l'argent des réseaux criminels actifs sur le territoire bruxellois.
L'activation de cette capacité qu'ont les villes à faire fermer administrativement les faux commerces qui blanchissent l'argent des réseaux criminels est un levier important dans la lutte contre les trafics de drogue, pour frapper véritablement les trafiquants là où ça leur fait le plus mal, c'est-à-dire à leur portefeuille.

Cette mesure de fermeture administrative a été élaborée au niveau fédéral, et aujourd'hui, la majorité PS-MR à la Ville de Bruxelles se saisit pleinement de ce nouvel outil.
Trois zones prioritaires ont été identifiées au centre-ville, à Laeken et à Neder-over-Heembeek.

Vous avez été très clair dans votre communication, monsieur le Bourgmestre : la Ville ne ciblera pas les honnêtes commerçants qui n'ont rien à se reprocher, mais sera intraitable !
Quand tous les éléments d'enquête révèlent des activités de blanchiment, ces commerces seront fermés.

Je remercie sincèrement le Bourgmestre, le Collège et les services de PolBru qui redoublent d'efforts dans leur action, et pour avoir renforcé l'arsenal des mesures indispensables dans la lutte contre le trafic de drogue sur le territoire de la Ville.
Le message est on ne peut plus clair : les trafiquants et les faux commerces ne sont pas les bienvenus et ne seront pas tolérés !
Merci pour votre action.

M. Maimouni.- Oui, donc, c'est sur le point 7. J'aimerais savoir comment vous avez déterminé les zones sur lesquelles concentrer votre « focus ».
Par exemple, je vois que le Sablon n'en fait (?) pas partie : aujourd'hui, l'actualité parle de blanchiment, d'un antiquaire (que je ne citerai pas) faisant exercice au Sablon.

Donc comment faire en sorte… Parce que ça m'a l'air très ciblé sur des commerces en majorité exploités par des personnes issues de la diversité.

J'aimerais savoir quels sont les mécanismes de contrôle qui seront pris et qui seront mis en place pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'excès de zèle.
Et quelles sont les garanties que nous pouvons donner à ces commerçants que si une erreur était commise pour une procédure de fermeture qui serait (?) considérée plus tard comme abusive – éventuellement, bien évidemment ?

Donc y a-t-il des dédommagements, des réparations ?
Y a-t-il des mécanismes de contrôle et de double contrôle qui seront mis en place – qui, qu'est-ce, quoi, comment ?

Et avez-vous déjà des comparatifs avec d'autres actions similaires – sur des actions pareilles, tout simplement ?

M. le Bourgmestre.- Je vais me permettre d'expliquer un peu le dispositif – je crois que ça vaut quand même la peine de le faire une fois, ici au Conseil, un peu plus longuement :

Donc, c'est en effet l'ordonnance de police que nous prenons. C'est la suite d'une loi qui a été votée le 15/01/2026 et d'un protocole d'accord qui a eu lieu avec le parquet – que nous avons reçu, si je ne m'abuse, au mois de mars.
Donc pour rappel, l'approche administrative, qui s'inspire d'un modèle hollandais, vise à « mettre des bâtons dans les roues » du crime organisé, comme l'a expliqué Mme Godfrin, et à éviter l'implantation de commerces véreux liés au crime organisé sur le territoire de la Ville.

C'est un outil complémentaire et préventif à l'action judiciaire – donc elle ne se substitue pas, elle vient l'appuyer – et qui permettra d'agir de manière plus complète, globale et efficace contre les activités criminelles sur ce même territoire.
Ça s'inscrit dans une stratégie développée en Europe depuis déjà plusieurs années.

La loi du 15/01/2024 (?) sur l'approche administrative communale et les enquêtes d'intégrité, qui inscrit un nouvel article 119 ter dans la nouvelle loi communale, permet aux communes de lancer ces enquêtes d'intégrité, sous mon

autorité.
Elle vise les activités de commerce ouvertes au public dans des secteurs d'activités économiques définis par la loi.

Il y a six grands secteurs qui sont visés par la loi, donc on ne peut pas aller en dehors de ces secteurs – ça, c'est pour répondre à M. Maimouni sur les antiquités : ce n'est pas repris dans cette loi.
Donc ce sont l'horeca, l'automobile, le commerce de détail, l'immobilier, l'esthétique et les jeux de hasard. Et ils porteront sur les exploitants des commerces et leurs activités : selon la loi, les personnes chargées en droit ou en fait de l'exploitation dudit commerce.

Pour ce nouvel outil de police administrative… Ce qui n'empêche que pour les activités, monsieur Maimouni, évidemment, le parquet peut continuer à poursuivre – d'ailleurs, si vous l'avez vu dans la presse, c'est parce que le parquet poursuit cette antiquaire par rapport à ses opérations de blanchiment. Donc je le répète : nous sommes un complément, une espèce d'auxiliaire du parquet dans la poursuite. Le parquet peut continuer, si ce n'est pas une de ces six catégories, à poursuivre : cela ne les exclut pas, évidemment, du champ de l'application du droit pénal sur le blanchiment.

Donc quelles sont les décisions que je vais pouvoir prendre après les enquêtes d'intégrité ?
Refuser, suspendre, abroger ou fermer définitivement le commerce si des fins infractionnelles liées clairement à la criminalité déstabilisante ou au crime organisé sont constatées – la loi est très claire sur les faits visés : il y a 33 faits graves, tels que le blanchiment de capitaux, le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le trafic et la traite des êtres humains, la contrefaçon, le recel, etc.

Les enquêtes porteront sur le lien entre les exploitants, les activités du commerce et la liste des faits infractionnels cités dans cette même loi du 15 janvier 2026.
Depuis plus d'un an, plusieurs étapes préparatoires ont été mises en place – il faut savoir aussi que nous sommes pour l'instant trois communes pilotes, principalement : Liège, la Ville de Bruxelles et Ostende –, on a donc mis en place une série de choses au sein de l'administration :

- La désignation du personnel au sein de la Ville chargé des enquêtes et de leur formation et l'ouverture de leur accès à des bases de données nécessaires aux enquêtes, comme le registre national, le casier judiciaire et les bases de données pertinentes au sein de la Ville : les données horeca, les sanctions administratives communales (SAC), la tranquillité publique, l'urbanisme.
- La mise en place d'un comité de pilotage du projet, avec Polbru, en y invitant la commune d'Ixelles régulièrement pour la tenir informée dans une approche zonale (?) de sécurité (puisqu'on imagine bien qu'Ixelles va enclencher après).
- L'identification d'une personne de contact dans les différents services de la Ville.
- La définition de la procédure de traitement des enquêtes d'intégrité.
- La préparation d'un fichier communal sécurisé pour le suivi des enquêtes.
- La rédaction d'une charte relative au traitement des données durant les enquêtes en respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Et la Ville a réalisé une analyse de risques avec la police locale.

Les « scopes » géographiques sont en fait définis par la police : c'est la police qui nous dit qu'on ne peut pas cibler un commerce, mais on doit travailler par zone. Donc on commence par ces zones, ce qui n'empêche qu'on pourrait étendre ces zones, à terme, mais évidemment, on a près de 2.000 commerces horeca – puisqu'on peut se demander pourquoi on a commencé par l'horeca

dans les six zones permises : il faut bien commencer par quelque chose et ça nous semblait le plus pertinent.
Et on a donc ce protocole d'accord qui a été signé par le procureur du roi, la police fédérale et Polbru, afin d'échanger les informations policières et judiciaires avec la Ville.

La dernière étape préparatoire est le vote de cette ordonnance, ce soir, de police qui définit le secteur visé par les enquêtes d'intégrité, le périmètre d'action – je le répète : qui pourrait être étendu, mais chaque chose en étapes – et la durée dans laquelle la Ville mènera ses enquêtes.

Aujourd'hui, et sur base de l'analyse de risque validée par la police fédérale – donc c'est la police locale et la police fédérale qui ont validé notre choix –, on s'attaque donc au secteur horeca « débits de boissons » en première phase, durant deux ans à compter du 1er juin 2026.
Vu que la ville compte environ 1.800 commerces horeca, et sans personnel supplémentaire pour la mise en place de ces nouvelles procédures, le projet pilote visera 10 % des « horeca » : 180 horeca sur trois zones, situées dans le centre-ville, à Laeken et à Neder-over-Heembeek.

D'autres secteurs économiques seront visés ensuite – on le sait : les ongleries, les jeux de hasard, les night shops, etc.
Tous les commerces situés dans la zone géographique précisée dans l'ordonnance de police, pendant la durée de l'enquête indiquée, faisant partie du secteur et de l'activité économique sélectionnée seront soumis à une enquête d'intégrité. Il s'agit tant de commerces existants que de nouveaux commerces.

Et je le répète : il s'agit d'un projet pilote à Bruxelles. Seuls, pour l'instant, Forest et Saint-Gilles ont signé le protocole avec le Pari (?), mais aucune

commune n’a encore lancé d’enquête.
Et donc je l’ai dit : pour l’instant, c’est Liège et Ostende qui ont démarré en même temps que nous et on est en contact avec nos collègues sur les autres communes également pour échanger nos bonnes pratiques, et Charleroi est en train de se lancer.

Et donc, pour répondre aussi à votre question, monsieur Maimouni, la plupart des commerçants ne sauront même pas qu’il y a eu une enquête d’intégrité, parce qu’ils ne posent pas de problème. Donc ils n’auront même pas de notification : « On a eu votre enquête d’intégrité, tout va bien. Vous restez ouvert. »
L’idée n’est pas de mettre une pression au maximum, c’est de la mettre sur ceux qui, justement, par rapport aux échanges d’information qui sont faits avec le parquet, la police fédérale et la police locale, que l’on puisse justement être le bras armé pour lutter contre ce trafic qui non seulement crée une énorme insécurité dans nos quartiers, mais qui en plus pollue complètement les activités commerciales et les activités de vivre ensemble dans certains de nos quartiers.

Voilà les barrières qui ont quand même été mises de façon assez large sur ce projet, qui a mis quand même du temps à naître – et c’était bien normal, puisqu’on donne quand même un pouvoir assez énorme aussi au bourgmestre et à sa cellule.
Mais je le répète : tout ça sous le contrôle de l’autorité judiciaire qui peut à tout moment, évidemment, intervenir en vue de rectifier une décision.

Je rappelle aussi que par rapport à la décision, il y a une possibilité d’être entendu et une possibilité de recours, évidemment, devant les tribunaux judiciaires belges.
Voilà, j’espère… Je sais que j’ai été un peu long, monsieur le Président, mais je

crois que le sujet en valait quand même la peine.

M. Maimouni.- Je voulais juste savoir si ça n'allait pas donner naissance à des dénonciations calomnieuses vis-à-vis de certains commerçants, si ça n'allait pas ouvrir une « boîte de Pandore » où tout le monde allait commencer, de manière calomnieuse, à dénoncer l'un de ses concurrents avec des mensonges quelconques.
Donc comment, à ce moment-là, les services vont faire la part des choses pour traiter l'information ?

Moi, ce qui me désole aussi, c'est qu'on a choisi des secteurs d'activité bien précis et qu'on ne les a pas élargis à toute activité.
Parce que je prenais l'exemple des antiquaires, parce que les antiquaires, en fait, ont la mauvaise réputation de servir de (?) plus grosse base de blanchiment d'argent, mais pour les voleurs en (?) col blanc – parce que les plus grosses transactions de blanchiment d'argent se font, à travers le monde, à travers l'art. À travers l'art, donc ça, c'est déjà une chose : pourquoi ce secteur-là a-t-il été épargné ?

Deuxièmement, je constate que les seules communes qui ont pris l'initiative – que je salue, hein ? – contre la lutte du blanchiment d'argent sont des communes socialistes. Sans les saluer de facto, mais comment se fait-il qu'une commune ou une ville comme celle d'Anvers, qui fait partie des plus grosses plaques tournantes du blanchiment d'argent et du trafic de drogue, n'ait pas été sujette à ce test pilote-là ?

Et comme je vous l'ai dit lors de ma précédente question, comment se fait-il que bizarrement, les zones qui ont été sélectionnées sont des zones densément peuplées par des gens issus de la diversité ?

Est-ce que ça ne servira pas indirectement à un mécanisme de gentrification quelconque ?

M. le Bourgmestre.- C'est tout le Pentagone, hein ? Donc… Pentagone, Laeken, Neder-over-Heembeek.
Bon okay, on n'a pas mis Haren, on n'a pas mis l'avenue Louise, Roosevelt. Mais dans les commerces qu'on vise, c'est surtout là qu'ils sont, quoi. Donc… On aurait pu mettre toute la ville, mais on va commencer avec 180 – je rappelle qu'il y a 1.800 horeca, donc ça, c'est en discussion avec la police qu'on a dû un peu… et je le répète : ça ne veut pas dire que le parquet perd son autorité.

Il y a peut-être, en effet, des blanchiments ailleurs, hein ? je ne le nie pas. Mais on a commencé. On a couvert quasi toute la ville, mais il faut comprendre qu'on commence : on va voir ce que ça donne. C'est l'expérience hollandaise qui nous a dit… ils nous ont dit : « Ciblez ! » – les Hollandais, d'ailleurs, qui ont un cadre beaucoup moins strict que nous, hein ?
Donc les différentes remarques du Conseil d'État sur la disposition légale ont fait qu'on est beaucoup plus cadré que ce qui peut arriver en Hollande – mais le bourgmestre, qui est plutôt une pure autorité administrative plus que politique, en Hollande, a un pouvoir un peu plus large.

Mais pour être clair, on n'a pas ciblé que des quartiers de personnes… vous avez dit « issues de la diversité » : quand vous prenez tout le centre-ville, tout Laeken et tout « Neder », on est très mixte. Donc on n'est pas juste sur un quartier bien déterminé.

Mme Godfrin.- Je vous félicite vraiment pour ce projet pilote. La Ville prend ses devants, il n'y a pas de ciblage communautaire. Vous l'avez dit : les premières victimes de ces faux commerces, ce sont les honnêtes commerçants

qui, finalement, pâtissent des activités louches. Et ils sont dans les mêmes quartiers, ce sont des commerces voisins.

Et je voudrais juste éclairer notre collègue :

Monsieur Maimouni, puisque vous aimez lire la presse, je vous invite vraiment à lire les articles de ces derniers jours qui annoncent la création d'une nouvelle section financière spécialisée, qui sera intégrée au parquet fédéral et qui luttera en priorité contre la corruption.
Donc voilà : je vous invite vraiment à vous renseigner sur l'action fédérale.

M. Maimouni.- Eh bien je suis bien content qu'elle voie le jour. Et force est de constater qu'elle aura « du pain sur la planche », avec un éminent ministre faisant partie de votre groupe politique.

Points 2 à 6 et 54 - Punt 2 tot 6 en 54

Mevrouw Stoops.- Meneer de Burgemeester, u heeft in het verleden al eens aangegeven om een kadaster te creëren dat zou aantonen waar en wanneer dat er events zijn, wanneer dat de openbare ruimte dan zou ingenomen worden voor evenementen.

Ook uw collega Weytsman sprak daar al over op een vergadering met bewoners over een evenementenkadaster.
We zien nu in deze punten van de Cinquantenaire dat die tien dagen bezet zou worden.

Ik vroeg ook al eens over Hangar, daar werd gezegd 2 dagen ervoor en 1 erna. Maar ik heb begrepen ondertussen dat het een hele week zou zijn.

Mijn vraag is: wanneer zouden wij eventueel zo'n kadaster kunnen verwachten of waar kunnen we dat vinden?
Dank u wel.

De Burgemeester.- Ik ga totaal akkoord, dit kadaster bestaat. Er is altijd een vergunning van de Stad.
Ik kijk even naar de stadssecretaris, maar het moet mogelijk zijn dat de gemeenteraadsleden de lijsten van de evenementen van de Stad hebben.

Elke maand of 2 maanden of 2 keer per jaar?
Wat is het beste?

Mevrouw Stoops.- Het zou fijn zijn als het kan opgesomd worden.

Maar mijn vraag ging meer over iets dat u reeds gezegd had. Ik dacht dat het eerder ging over een openbare link voor iedereen, niet alleen gemeenteraadsleden, maar waar de Brusselaar…

De Burgemeester.- Twee keer per jaar?

Mevrouw Stoops.- Ik denk dat dat geüpdatet moet worden, ik weet niet hoe rap jullie werken.
Normaalgezien geeft de dienst voor events dat twee weken op voorhand aan.

De Burgemeester.- Voor het evenement of na het evenement?
Voor het evenement is mogelijk, natuurlijk. Alle documenten zijn beschikbaar.

Mevrouw Stoops.- Voor het evenement: om een beeld te hebben. Want we weten wel wanneer de evenementen zijn, maar we weten niet hoe lang de

opbouw is, hoe lang de afbraak...
Bijvoorbeeld bij wat ik zei over de Cinquantenaire, c'est dix jours complets pour cet événement, qu'on sait plus ou moins…

De Burgemeester.- Normaal is het meer dan 10 dagen op voorhand dat we een overzicht hebben van alle evenementen.
Maar we kunnen misschien elke twee maanden een lijst van evenementen voor de Gemeenteraad sturen – op de agenda, niet op de orde van de dag. Maar we kunnen de lijsten van het beheercomité van de openbare ruimte sturen aan de verschillende gemeenteraadsleden.
Gaat u daarmee akkoord?

Mevrouw Stoops.- Dat is al een begin, denk ik. Dank u wel daarvoor.
Het was gewoon omdat mensen mij daarover aanspraken, dus te bekijken hoe we dat verder kunnen uitwerken.

De Burgemeester.- Voor het evenement, dus.
Een maand ervoor, elke twee maanden, zes keer per jaar.

Point 9 - Punt 9

Mevrouw Stoops.- Blijkbaar was het niet mogelijk voor de bewoners om de bijlage te downloaden.
Ik heb het zelf wel goed kunnen zien, maar ik vraag mij af of het misschien een vergetelheid is?

Het Ossegempark – dat punt is nu wel teruggetrokken maar de bijlagen waren ook niet beschikbaar voor de bewoners.
Dat geef ik eventjes bij.

Ah non, c'est quelque chose d'autre, monsieur le Bourgmestre : c'est sur le point 9 – c'était juste un petit point, parce que je n'étais pas aux sections, donc je m'excuse.

De Burgemeester.- Mijn collega Anaïs Maes heeft alle inlichtingen.

Mevrouw Stoops.- Het is gewoon een klein technisch vraagje. De bijlage was blijkbaar niet beschikbaar voor de bewoners.

C'est juste un petit point technique.

De Burgemeester.- Oké.

Point 54 - Punt 54

Mme De Marte.- C'est sur le point 54, mais en réalité, ma question était un peu plus large : sur la tenue de l'événement pour les 250 ans d'anniversaire de l'indépendance des États-Unis au parc du Cinquantenaire.
Mais évidemment, je vais intégrer aussi la question relative au point 54.

Comme je le disais, eh bien l'ambassadeur des États-Unis Bill White a annoncé l'organisation au parc du Cinquantenaire d'une très grande fête pour les 250 ans des États-Unis.
Plusieurs milliers de personnes – entre 7.000 et 10.000 invités, je pense – sont attendues aux concerts, feux d'artifice, et même des démonstrations militaires, il parait, de F-35.

Ce projet provoque déjà une forte opposition dans la société civile et dans la population en général. Une pétition signée par plusieurs organisations

citoyennes, environnementales et pacifistes dénonce la privatisation d'un espace public aussi important, tel que notre parc du Cinquantenaire, et demande que cette fête n'y soit pas autorisée.

Comment expliquer qu'un des lieux les plus emblématiques de la capitale de l'Union européenne pourrait servir des vitrines à cette administration Trump qui se rend responsable d'une guerre illégale depuis le 28 février de cette année, responsable de l'achèvement final de l'ordre mondial basé sur le respect du droit international, qui bafoue l'état de droit aux États-Unis en arrivant à tuer ses propres citoyens ?
Pour ne pas mentionner les conséquences catastrophiques de ses politiques climato-sceptiques…

Au-delà des questions politiques, beaucoup de Bruxellois s'interrogent et s'inquiètent aussi sur les nuisances sonores, sur les dégâts possibles sur les parcs et sur la faune du parc, sur les coûts publics en sécurité et les risques de détention ou de manifestation autour d'un événement aussi sensible.
Ces inquiétudes relatives à la sécurité sont encore aggravées par les déclarations incendiaires répétées de l'ambassadeur contre les institutions belges et contre notre pays, notamment des accusations très graves d'antisémitisme visant la Belgique.

J'ai lu sur le point 54, aujourd'hui, que vous voulez approuver la demande de l'organisateur de l'événement, pour obtenir aussi l'autorisation pour mettre en place une activité de contrôle des personnes et des biens à l'entrée du périmètre fermé du parc du 21 juin au 2 juillet – plus que dix jours, comme le disait ma collègue.
Donc je veux avoir ausii, évidemment, des renseignements sur cela.

Et plus généralement (?), je voudrais vous demander l'avis que vous avez donné en concertation avec Bruxelles Environnement.
Est-ce qu'il y a eu une évaluation complète des impacts sonores, environnementaux et de sécurité ?

Quels sont les coûts prévus pour garantir la sécurité de cet événement ?
Et est-ce que vous avez essayé, comme Ville de Bruxelles, de soulever vos inquiétudes, si vous en avez eu, par rapport à cet événement ?

Et, voilà : de nous expliquer, concernant le point 54, qu'est-ce que c'est que cette possible clôture ou contrôle de sécurité privé pendant dix jours au parc du Cinquantenaire ?

M. Maimouni.- Oui, je voulais savoir, parce que je vois qu'il y a beaucoup d'excitation concernant cet événement, excitation que je ne comprends pas très bien, parce que je tiens à rappeler qu'il s'agit de célébrer les 250 ans de l'une des plus vieilles démocraties du monde – de la déclaration d'indépendance.
Je ne pense pas qu'on est là pour fêter l'anniversaire de Donald Trump.

Parce que je vois que ça… Il y a beaucoup d'amalgames qui se font à cet effet.
Je vois qu'Extinction Rébellion s'est accaparé de ce sujet, et disons qu'ils n'ont pas la réputation de manifester dans les règles de l'art et en toute sérénité, donc je m'inquiète concernant la sécurité des Bruxellois dans leur ensemble.
Je vois que Gaïa…

Oui, il n'y a pas de souci, mais on peut discuter plus tard de nos divergences politiques, mais là, je parle d'un événement. Je parle de fêter quelque chose qui est historique.
Accessoirement, les États-Unis ont été l'allié de la Belgique durant la Première

et la Seconde Guerre mondiale – n'en déplaise à certains – et sans faire, bien évidemment, la promotion du président actuel, mais vous, monsieur le Bourgmestre, je n'ai pas entendu de position claire de la Ville de Bruxelles face à une célébration demandée par une ambassade, telle qu'elle se fait des dizaines de fois dans l'année, que ce soit par d'autres ambassades, des fêtes nationales où on exploite la Salle gothique ou autres, où ça se passe très bien.

Mais par contre, moi, ce qui me surprend, c'est qu'aujourd'hui, Gaïa – vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez, mais voilà : Gaïa, aujourd'hui, demande d'annuler le feu d'artifice. Donc si vous cédez à ce caprice – parce que pour moi, c'est un caprice de « bobo wokiste à deux balles » –, mais qu'est-ce qu'il en est, alors, du feu d'artifice de la Fête nationale belge ?

Est-ce que vous comptez aussi, alors, céder à ce caprice ou… est-ce que vous comptez céder à cette requête ?
C'est ça, ma question, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Merci. D'abord, rappelons un peu le contexte administratif : le parc du Cinquantenaire est une propriété de l'État fédéral, gérée par Bruxelles Environnement.
Et en effet, le rôle de la Ville : ici, on intervient en matière d'ordre public, de mobilité et de coordination policière. Et je dois dire, franchement, sur les événements au parc du Cinquantenaire, que notre collaboration avec les autres entités se passe très bien. Souvent, on dit ce qui ne va pas bien, mais je dois dire qu'avec les équipes de Bruxelles Environnement – et je peux parfois, je le reconnais, être un peu critique sur Bruxelles Environnement –, mais là, je dois dire que quand même…

Pardon ?

Eh bien non, je dis les choses, quoi : que par moments, c'est plus compliqué, mais que là, quand ça se passe bien, il faut pouvoir le dire aussi.

Et donc, dans les réunions avec Bruxelles Environnement et les autres *(inaudible)*, on a rendu un avis technique portant sur la gestion des flux de personnes, les risques de nuisances, les mesures de sécurité et les conditions nécessaires pour préserver l'ordre public.
Donc il ne s'agit pas d'un feu vert politique ou pas, il ne s'agit pas de dire si on soutient ou pas : je vous expliquerai après ma position par rapport à cela, mais c'est d'abord une analyse technique des services pour dire ce (?) qui est possible ou pas.

Notamment, un des débats qui est complexe, c'est combien de temps faut-il fermer le parc pour préparer. On le sait, lors des grands événements qui se passent, notamment la Fête nationale, ce n'est pas toujours évident – c'est un parc qui est beaucoup utilisé. Ce que nous essayons toujours de prévoir, c'est que la fermeture se fasse le plus tard possible.
Maintenant, on ne peut pas nier, quand ce sont des événements de pays comme les États-Unis, eh bien il y a ce qu'on appelle un « sweeping de sécurité » qui est plus long que pour d'autres événements qui ont lieu au Cinquantenaire. Et ça, c'est toujours en cours d'analyse : à quel moment le parc pourrait ne plus être accessible – j'emploie bien le (?) conditionnel par rapport à ça.

Et en même temps, on est la capitale de la Belgique, mais on est aussi la capitale de l'Europe. On est la première ville diplomatique du monde, plus qu'à Washington. Et donc on accueille – eh bien, vous le savez bien –,
184 nationalités : des peuples, des cultures, des histoires.
Ça a été dit, mais c'est vrai que je le dis aussi : ce n'est pas la fête d'un président, c'est l'anniversaire d'un pays, de son peuple. De 250 ans d'histoire !

Ce n’est d’ailleurs pas la seule capitale européenne à le faire. Vous le savez sûrement, madame De Marte : dans une majorité dans laquelle participent les écologistes, Paris va aussi célébrer les 250 ans des États-Unis avec une majorité dans laquelle votre mouvement est représenté.
Alors refuser qu’une communauté célèbre son histoire à Bruxelles, ça devient quand même extrêmement compliqué. Ce qui n’empêche pas (?) de mettre des conditions.

Depuis le début, on a expliqué qu’il y a des choses qui étaient possibles, d’autres pas. J’ai eu des contacts avec l’ambassade, je ne le nie pas, pour expliquer ce qui me semblait envisageable, ce qui ne le semblait pas – comme on en (?) a, d’ailleurs, avec la trentaine d’événements, pour le dire, organisés par an à la Ville de Bruxelles, qui célèbrent des traditions et des communautés de partout : la Colombie, la Mongolie, le Portugal, l’Albanie, l’Inde, l’Algérie, l’Argentine, le Japon, la République démocratique du Congo (RDC), la Tchéquie, le Maroc, l’Ukraine, la Bolivie, la Corée du Sud, la Roumanie ou l’Espagne.
On a également toute une série d’autres organisations qui sont là. Et donc, ce qu’on essaye de voir là-dessus, c’est chaque fois de traiter ça administrativement pour que les choses se passent bien.

Alors c’est vrai que, généralement, on a, pour ces fêtes – il faut avoir l’honnêteté de le dire –, que ce sont des fêtes ouvertes. Celle-ci, pour des raisons de sécurité, sera une fête fermée. C’est-à-dire que ce sont uniquement les personnes invitées qui pourront y assister.
Je vous avoue que c’est une demande que nous soutenons, parce qu’elle est compliquée à sécuriser vu le contexte international – je ne le nie pas, madame De Marte, mais ça fait aussi partie de notre rôle de sécuriser au maximum ce genre d’événement.

Pour le reste, je vous le dis, mon intention est aussi de veiller à ce qu'il soit le moins impactant pour les utilisateurs quotidiens de ce parc, qui est un vrai poumon vert dans la ville, et d'essayer qu'il l'impacte le moins possible.

Voilà la réponse que la Ville souhaite faire par rapport à cela. Je le redis, ça me semble assez normal que par rapport à cette demande, on puisse y répondre – au même titre que, je pense, Bruxelles Environnement va le faire et que l'État fédéral va le faire – et d'être un soutien pour que les choses se passent bien.
Et je le répète : c'est d'abord l'anniversaire d'un pays – et, ça a été dit, pas l'anniversaire d'une personnalité politique – qui est ici célébré.
Je vous remercie.

Mme De Marte.- Oui. Sincèrement, monsieur le Bourgmestre, cette différenciation – que M. Maimouni a faite aussi – sur le fait que cela est la fête pour les 250 ans de l'indépendance américaine…

Personne ne nie le droit des États-Unis de fêter ici, à Bruxelles, les 250 ans de l'indépendance américaine, mais vous ne pouvez pas nier, aussi, que le monde a changé depuis le 28 février. Que le rôle que les États-Unis ont pris dans le contexte géopolitique actuel est un rôle extrêmement dangereux pour l'ordre mondial, qui va à l'encontre de tout ce en quoi, comme Européens, nous croyons !
Et aussi, vous ne pouvez pas nier que les États-Unis ont comme cible claire l'Union européenne, qu'ils essayent de détruire de l'intérieur avec toutes les réglementations climatiques qui sont attaquées en ce moment, toutes les réglementations digitales, etc., etc. Et qu'ils essayent aussi de détruire de l'intérieur, parce qu'on sait très bien que l'Union européenne est le seul acteur qui pouvait s'opposer à certaines des dégénérations (?) que l'administration Trump a prises dans les derniers mois et dans les dernières années.

Donc je pense que cette distinction politique est un petit peu faible, parce qu'il ne s'agit ici pas de n'importe quelle capitale (?), mais de la capitale de l'Europe. Donc lui donner cette vitrine, faire ça dans un espace public pour un événement qui, comme vous l'avez dit, est réservé seulement à un certain nombre d'invités privilégiés, me semble quand même très, très difficile à justifier.

De plus, je n'ai pas entendu de votre part si un impact environnemental, sur les nuisances sonores et sur la sécurité… Vous n'avez pas vraiment encore de réponses sur combien cela va impacter les parcs et les usagers.
Donc cela m'inquiète un peu et j'aimerais bien avoir plus de détails dans le futur.

Mais reste que cet événement, je pense, prête politiquement un flanc aussi à un ambassadeur qui a été extrêmement problématique et qui a attaqué la Belgique de manière inacceptable, disons-le !

Moi, comme vous le savez, je suis très internationaliste et je suis probablement une des personnes les plus diplomates (?) dans cette salle (*rire).* Je crois vraiment aux relations entre pays – et entre l'Europe et le reste du monde, y compris les États-Unis.
Mais cela, c'est une fête qui est très, très difficile à justifier, je pense, à nos yeux.
Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo-Groen.)

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, moi j'aimerais… Je n'ai pas eu de réponse sur (?) si vous comptiez interdire ou non le feu d'artifice : donc l'autoriser, oui ou non ? Ça, c'est déjà une chose.

La deuxième, je vais rebondir sur ce qu'a dit Mme De Marte : il y a les symboles, il y a la politique et il y a aussi les cérémonies.
Est-ce qu'à la suite des agissements et de l'ignominie commis par le gouvernement d'Israël actuel de Netanyahou, est-ce que ça pourrait être pour vous une raison d'interdire la commémoration de la Shoah ?

Bien évidemment que non ! Ce n'est pas parce qu'une personne a une position qui nous déplaît ou qui engendre des conséquences géopolitiques quelconques qu'elle doit déteindre sur l'histoire initiale de ce dit pays ou de ce dit peuple ou religion.
Est-ce qu'à la suite d'un attentat commis par un « décérébré » au nom de l'Islam, on devrait commencer à dire : « Tiens, on ne devra plus célébrer la fête de l'Aïd sur l'espace public, si besoin. » ?

Mais on en est là ! On en est… Oui, madame Jellab, on en est…
Est-ce qu'on fait la part des choses ?

Est-ce qu'on fait preuve de nuance : on prend un peu de recul avec la situation ou on stigmatise tous les Américains ?
Donc ça veut dire que si ma remarque vous offusque… Donc ça voudrait dire quoi alors : que tous les Israéliens sont des génocidaires ?!

C'est parce que vous avez un décérébré comme Netanyahou, qui agit en tant que représentant d'un gouvernement d'extrême droite, qu'il faut cataloguer et mettre tout le monde dans le même panier ?
C'est ça dont il faut… On en est arrivé là ?! On en est arrivés où on polarise les gens, on les monte les uns contre les autres ?

Nous, on a une responsabilité d'unir les gens et pas de les mettre les uns en face des autres.
On est là pour rassembler, pas pour diviser !

(Colloques.)

M. Maimouni.- Eh bien oui, on enregistre…

M. le Président.- Allez, on arrête les dialogues !

M. Maimouni.- Mais ne vous inquiétez pas… ne vous inquiétez pas ! Je suis sûr, je suis…

Mais, écoutez : moi, de mon côté en tout cas, je soutiendrai aussi le nouvel an chinois quand vous voudrez qu'il se fasse !
C'est quoi le problème ?!

(Colloques.)

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx
Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 60 - Punt 60

Mevrouw Stoops.- Mevrouw Frelinx, het is een grote aanbesteding. Het verbaasde mij dat die aanbesteding niet via de aankoopcentrale ging, via Facilities bij mevrouw Van Buggenhout: ik vroeg mij af waarom dat was, ten

eerste.

Ten tweede: er staat dat er geld is voor de reparaties van fonteinen binnen. Dat gaat niet over de fonteinen buiten, en ik wilde dit punt aangrijpen om toch nog eens te vragen.
Ik had een tijdje geleden nog eens over fonteinen gesproken, u ging toen een lijst geven met de urgentie waarbij speelfonteinen zouden worden aangepakt en deze week wordt het weer meer dan 30 graden, une canicule.

Ik weet niet of het fonteintje aan de Tivoliwijk al gemaakt is.
Ik denk dat het voor alle Brusselse jeugd en voor iedereen die het veel te warm gaat hebben in kleine appartementen heel goed zou zijn om te weten waar ze terechtkunnen voor speelfonteinen.

En verder vraag ik mij af of u mij de lijst alsnog kan bezorgen om de urgentie te zien van welke fonteinen en speelfonteinen u gaat restaureren. Kan ik die krijgen?
Dank u wel.

Mme Frelinx, échevine.- Alors, je vous remercie pour votre question, madame Stoops.

Alors, pourquoi n'est-ce pas passé par la centrale d'achat ?
Donc en fait ici, il s'agit d'un marché « stock » qui permet de faire des commandes au fur et à mesure des besoins – donc c'est sur le bâti existant.

En revanche, je ne peux (?) pas répondre maintenant sur la fontaine Tivoli : est-ce qu'elle va être réparée ou pas ?
Je vais demander. Je vais essayer d'avoir l'info pour un petit peu plus tard.

Mais… ça va aussi ?

Mevrouw Stoops.- Mais c'est déjà dès la semaine prochaine qu'il va faire (?) 35 degrés à Bruxelles. C'est lourd !

Mais vous m'avez promis une liste, en fait, avec toutes les fontaines « à jouer », qui allaient être mises en fonction… ou la liste « urgences », mais sauf erreur de ma part, je n'ai jamais vu cette liste.

Mme Frelinx, échevine.- Je vais me renseigner pour savoir où ça en est.
Je vous remercie.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche
Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 17 - Punt 17

Mme Mutyebele.- Merci, monsieur le Président, pour la parole. Tout d'abord, je voudrais féliciter l'échevine Hariche, parce qu'au niveau des ressources humaines et de la diversité et de l'inclusion, je pense qu'on est un modèle, quand on regarde les différents niveaux de pouvoir.
Moi, en tout cas, quand je me promène dans l'administration de la Ville, eh bien je trouve que l'administration ressemble vraiment aux habitants : on voit qu'il y a une vraie diversité. On voit qu'il y a un effort.

Et je sais qu'auparavant, ces plans de diversité et d'inclusion, on n'en parlait pas au Conseil communal, c'était au Collège. Et puis maintenant, on le vote au

Conseil communal.
Donc du coup, madame Hariche, j'avais plusieurs questions :

Je voudrais savoir – parce qu'en section, on ne peut (?) pas aborder toutes ces choses nécessairement en profondeur, ni ici : pourquoi est-ce qu'on ne ferait pas une section réunie ?
Parce que c'est tous les deux ans ; pour que les conseillers communaux qui sont intéressés par ces thématiques puissent vous poser toutes les questions.

Parce que là, moi j'aimerais savoir, par rapport… Entre 2023 et 2025, quelles sont les évolutions de ce nouveau plan ? Est-ce qu'on a évolué dans certains points ?
Quelles sont les améliorations ?

Comment nous, en tant que conseillers communaux, on peut apporter nos *« inputs »* ?
Parce que je pense que dans notre quotidien, on est confronté à des questions de la population, et comment on peut…

Vous faites déjà un travail, en tout cas, qui mérite d'être souligné.
Mais comment est-ce que nous aussi, en tant qu'acteurs de changement dans cette commune, on peut s'impliquer et travailler en profondeur avec vous dans ces sujets ?

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, prendre connaissance du plan diversité et inclusion 2026-2028 de notre Ville-capitale est un exercice qui suscite autant d'intérêt que d'inquiétudes légitimes.
En tant qu'écologistes, nous saluons l'exercice obligatoire imposé par la Région.

Nous ne boudons pas notre plaisir de voir que pour la première fois, notre Ville dépasse la barre des 3 % d'agents en situation de handicap dans ses effectifs. C'est une victoire de la persévérance, et nous saluons cet effort !
Et nous vous encourageons même à viser les 4 % !

Mais, chers collègues, un plan diversité ne peut pas être une simple vitrine de bonnes intentions. Une compilation de graphiques, lissant des réalités qui sont rugueuses.
En grattant le vernis de ce rapport, nous découvrons certains angles morts – majeurs – et certaines frilosités méthodologiques, qui affaiblissent la portée de notre exemplarité publique en tant que Ville.

Parlons d'abord des chiffres :

Bien que 80 % de notre personnel possède la nationalité belge, nos agents d'origine hors Union européenne (des 27 pays), restent confinés aux niveaux inférieurs, exclus des postes de direction – c'est une réalité : le plafond de verre dans notre administration n'est pas une fiction, il est documenté à la page 6 de votre propre rapport.

Quelle est votre réponse ? Vous parlez des campagnes de marques-employeurs ? Pour nous, c'est insuffisant…
Ce qu'il faut, ce sont des plans de carrière internes transparents, du mentorat ciblé et une révision radicale de nos critères d'accès aux grades supérieurs.

En matière de plafond de verre, pour les femmes cadres, donc, il y a 53 % de femmes qui travaillent à la Ville – il y a plus de femmes qui travaillent à la Ville que d'hommes. Donc sur les 53 % de femmes, les 2.013 femmes qui travaillent, seules 85 femmes cadres niveau A. Il y a par contre 1.771 hommes qui

travaillent à la Ville (47%). Et là, on a 86 cadres hommes – donc la même chose.
Donc à ce stade, je peux vous dire qu'il manque proportionnellement 13 femmes cadres. Donc, je vous invite à être attentifs à ça.

Plus grave encore : où est l'intersectionnalité ?
Vous écrivez noir sur blanc, page 14, qu'il y a une « difficulté générale à objectiver les besoins des publics exposés à des discriminations croisées, par manque de données ». Vous baissez les bras face à la statistique, sous prétexte que nous avons atteint la troisième génération.

Ne pas mesurer, c'est se condamner à l'aveuglement : comment pouvons-nous protéger efficacement une femme issue de l'immigration, élevant seule ses enfants et travaillant dans des horaires coupés aux services de nettoyage si notre outil statistique refuse de croiser ces réalités ?

Venons-en aux critères d'Unia :

Sur les 19 critères protégés par la loi, votre plan n'en traite qu'une poignée de manière opérationnelle : l'identité de genre, la fortune, l'origine sociale ou les convictions religieuses ou philosophiques sont totalement absentes de vos réflexions.
Est-ce qu'Unia a été formellement associée à la co-construction de ce plan ? Sinon, pourquoi ?

Pourquoi notre Ville, qui se veut une Ville phare de l'Europe – dans une Ville-Région qui est la deuxième la plus diversifiée du monde – ne revendique-t-elle pas haut et fort son appartenance active, par exemple, à la Coalition des villes contre le racisme (*European coalition of cities against racism* - ECCAR) ou à

Cités interculturelles, initiative portée par le Conseil de l'Europe ?

Je reviens aussi à la saga judiciaire de la Haute École Francisco Ferrer, qui illustre par contre la manière dont la Ville de Bruxelles a parfois privilégié une conception restrictive de la neutralité au détriment d'une inclusion effective des usagers et des étudiantes.
Cette condamnation pour discrimination indirecte démontre que les règlements intérieurs de l'administration ont pu freiner l'accès à l'enseignement supérieur pour des étudiantes portant le foulard.

Malgré nos sonnettes d'alarme, vous avez persisté pendant des années dans un aveuglement idéologique qui a éloigné de nombreux étudiants de notre réseau d'enseignement.
Qu'avez-vous tiré de cette saga judiciaire et que comptez-vous mettre en place pour qu'une telle discrimination institutionnelle ne se reproduise plus ?

En occultant ce type de contentieux historique dans son état des lieux actuel, le plan diversité et inclusion évite de confronter les tensions juridiques réelles liées à la liberté religieuse.
Pour nous, opposition – les écologistes dans l'opposition –, ce précédent rappelle que la promotion de la diversité ne doit pas se limiter à des concepts théoriques, mais doit se traduire par une révision proactive de toutes les barrières réglementaires qui sont pour nous injustifiées.

Examinons le budget, le « nerf de la guerre » : a la lecture des fiches d'actions, le groupe Ecolo s'inquiète de la prolifération de la mention « PM » – « pour mémoire », je suppose ?

- La semaine du handicap (on parle du budget) : PM.

- Le kit pour les managers. Budget : PM.
- Les audits annuels. Budget : PM.

Un budget en PM, mes chers collègues, c'est une action en sursis : c'est le risque d'une ambition politique qui s'arrête là où commencent les arbitrages budgétaires de fin d'année.
Quels engagements financiers comptez-vous prendre pour concrétiser ce plan « diversité » et éviter qu'il ne reste sur une étagère après cette rédaction et sa présentation ce soir au Conseil ?

Nous regrettons également l'absence totale du CPAS autour de la table.
Certes, nous engageons des contrats article 60, mais face à la détresse des exclus du chômage qui frappe de plein fouet les Bruxellois les plus fragiles, la Ville doit faire corps avec le CPAS pour bâtir des passerelles d'emplois durables et non de simples statistiques de passage !

Enfin, l'absence d'un comité de suivi paritaire – et quelque part, je vous rejoins, Mme Mutyebele : un comité de suivi paritaire pluraliste et indépendant – est une erreur de gouvernance : on ne peut pas confier la responsabilité de la réussite d'un tel plan à une seule personne, fût-elle échevine, ou un seul manager de la diversité, aussi compétente ou compétent soit-il ou soit-elle !
Il faut associer, il nous semble, les syndicats, les travailleurs de terrain, les élus de la majorité et de l'opposition et les associations spécialisées dans une instance de contrôle trimestriel.

Ce plan a le mérite d'exister, mais il manque d'audace politique et d'engagement véritable.
Nous vous demandons d'intégrer de vrais budgets, d'ouvrir les données statistiques, d'associer le CPAS et de faire entrer Unia dans la boucle, à tout le

moins.

Notre administration doit cesser d'être un miroir passif pour devenir le moteur du changement sociologique de notre Région !
Si notre Ville de Bruxelles veut être un modèle en la matière, elle doit oser poser des actes en conséquence :

En mettant les moyens, en travaillant de manière plus transversale, notamment avec le CPAS – j'insiste ! – et Unia, et en insérant des outils de mesure via un comité de suivi du plan.
Je vous remercie pour vos réponses.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo-Groen.)

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, j'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Mme Jellab : comment se fait-il que nous ne voyons pas apparaître la possibilité même d'inclure les femmes voilées dans l'administration publique dans le plan diversité ?
Parce que si je compte, ici, sur les 49 élus et leur appartenance politique, nous sommes plus de 35 à y être théoriquement favorables – parce que quand on lit votre programme, celui (?) des Engagés, d'Ecolo, du PTB ou le nôtre, nous avons l'écrasante majorité de pouvoir le faire.

Vous allez encore une fois de plus renvoyer le débat à la Région – n'étant d'ailleurs pas une compétence régionale, mais communale –, où…
Je tiens d'abord aussi à vous signaler que les un an de sursis que nous vous avons laissés, avec mes collègues d'Ecolo et du PTB, concernant les femmes voilées dans l'administration publique, arrivent à échéance.
Donc, j'espère que vous viendrez avec une réponse positive et constructive sur

le sujet.

Donc pourquoi la diversité inclut tout le monde, sauf ces femmes, discriminées au quotidien ?
Je vous remercie, madame l'échevine.

Mme Hariche, échevine.- Voilà. Alors je voudrais tenter de répondre aux questions – même si en réalité, dans la déclaration qu'a faite Mme Jellab, il n'y a pas beaucoup de questions, mais plutôt un avis tranché.
Donc, peut-être d'abord rappeler que le canevas que nous avons utilisé est le canevas de la Région. Donc nous devons rédiger ce plan sur base du canevas qui nous est donné.

Alors, il y a toute une série de considérations qui ont été faites et qui concernent les données personnelles des membres du personnel de la Ville de Bruxelles, et sur lesquelles nous n'avons pas prise – et desquelles, d'ailleurs, les membres du personnel ne désirent pas s'exprimer, que ce soit en termes d'orientation sexuelle, que ce soit en termes de croyances ou autres, donc, ou même en termes de handicap.
Nous avons, parmi les membres de l'administration, des personnes qui ont un handicap, mais qui ne désirent pas être recensées comme telles – je pense l'avoir déjà dit dans une des interpellations qui a été faite et une des réponses que j'ai apportées.

Et donc peut-être rappeler que ce plan a pour objectif de veiller à ce qu'il n'y ait pas des discriminations et, encore mieux, à considérer que la diversité est une richesse !
Pour le reste, votre intervention sur la question de la neutralité, à mon sens, devrait être traitée ailleurs.

Et donc, le plan diversité a été fait comme nous le demande la Région.
Cela a été dit par Mme Mutyebele dans sa première intervention : nous avons depuis de nombreuses années un plan portant sur la diversité et l'inclusion, mais qui était uniquement soumis au Collège, pas au Conseil communal.

Et puis, depuis quelques années maintenant, donc, la Région nous demande non seulement de suivre son canevas, mais, mieux encore, de le soumettre au Conseil communal tout entier.

Alors, si vous y avez jeté un œil – et je vous invite vraiment à le parcourir, parce qu'il est extrêmement bien fait et clair – il insiste en particulier sur 7 catégories des membres du personnel.

En ce qui concerne l'égalité des genres, on peut se réjouir de ce que ces dernières années, nous avons des femmes qui occupent le rang de directrices générales, nous avons une secrétaire communale qui est une femme.

Maintenant, par rapport, effectivement, aux rangs inférieurs, il s'agit de donner la possibilité aux personnes qui le désirent d'avoir une ascension au sein de l'administration.
Il y a d'ailleurs un point de l'ordre du jour qui porte précisément là-dessus : les examens de promotion, dont nous avons largement « simplifiés » – et raccourci la durée de la procédure.

Donc, je le disais : le premier point porte sur la diversité culturelle, donc une tolérance zéro, bien sûr, face aux discriminations qui sont liées à l'origine des personnes, une progression de carrière plus inclusive et une communication et une sensibilisation du personnel autour du code de déontologie.

Les moins de 26 ans également font l'objet d'une attention particulière, et il faut veiller au recrutement, à ne pas les exclure parce qu'ils sont sans expérience bien entendu, poursuivre notre politique en matière d'accueil des stagiaires et des contrats First et d'autres dispositifs qui permettent aux tout jeunes d'avoir une première expérience professionnelle.
Les plus de 45 ans font également l'objet d'une attention accrue : par l'adaptation pour les fins de carrière, par la mise en avant de leur expérience et le développement du mentorat, ce qui leur permet évidemment de mettre leurs connaissances au profit des plus jeunes, et une attention particulière – avec le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) – sur la pénibilité.

Les personnes ayant un handicap, vous l'avez dit : donc, nous avons dépassé les 3 % qui étaient l'objectif que nous nous étions assigné. Et je veux vous dire que ce n'est pas parce qu'on a dépassé l'objectif fixé que le travail se termine : d'abord, il faut veiller à ce qu'on reste à plus de 3 % et pourquoi pas, bien entendu, encore augmenter.
Et tout ça demande évidemment un travail colossal, qui est d'abord d'avoir mis en place une équipe qui est dédiée particulièrement à l'accueil des personnes ayant un handicap. La sensibilisation en interne, extrêmement importante aussi pour que les personnes puissent rester et évoluer dans leur carrière, le renforcement des partenariats avec les écoles d'enseignement spécialisé et les entreprises de travail adaptés.

Les « infra-scolarisés » font aussi l'objet d'une attention particulière.
La question de genre nous préoccupe – je pense que je ne dois pas vous le dire : il y avait déjà une attention accrue depuis la législature passée.

Et enfin, une catégorie sur laquelle vous trouverez également un chapitre

particulier : il s'agit des maladies « longue durée » puisque, malheureusement, le taux est important à la Ville de Bruxelles. Et nous sommes convaincus qu'il y a moyen d'y travailler en accompagnant d'abord les gens au retour, et en formant et en permettant d'abord des reconversions, ce qui permettra d'une part, bien entendu, surtout au personnel de trouver du plaisir à venir travailler et aux équipes d'avoir des équipes un peu plus complètes que ce que nous avons actuellement.
Donc, un travail qui est perpétuel et qui nous permet d'être une Ville véritablement inclusive.

M. Weytsman, président du CPAS.- Je vais très bref. Juste rassurer Mme la conseillère : le plan est passé il y a trois semaines, je pense (l'une de vos conseillères est derrière vous).
Il a été voté à l'unanimité au conseil du CPAS. On travaille ensemble.

Et par ailleurs, on a même reçu un label de (?) diversité, comme vous l'avez probablement vu.
On a été primé pour l'action qui a été menée toute l'année 2025.

M. Bauwens.- Je voudrais quand même intervenir, vu que le PTB a été cité.
Je ne vais pas être très long, mais dans tout le débat, effectivement, de la neutralité, la nouvelle version de la Team Fouad Ahidar (TFA) qu'on nous sert aujourd'hui, c'est qu'on a la même opinion sur le port du foulard.
Mais ce n'est pas le cas :

Le dernier vote qu'on a eu au Conseil communal, c'était votre motion qui disait que les femmes peuvent porter le foulard, mais quand elles ne sont vues par personne : en cachette. Et que c'était ça, la différence…
M. Maimouni.- Ah non, non…

M. Bauwens.- Si, si. Je sais que tu dis toujours, mais je peux ressortir le texte.

C'est important, je trouve, parce que quand on parle de diversité, il y a quelques mensonges.
Mourad ne va pas être d'accord, parce qu'il dit toujours la même vérité sur les réseaux en disant :« je défends... ». Mais en vrai, la motion disait qu'elles peuvent le porter dans la cave – il y a le texte noir sur blanc.

Donc il y a quand même quelque chose…
Mais c'est la nouvelle version de la TFA. On va voir dans quelle parti il va atterrir, mais je trouve ça intéressant.

Mme Mutyebele.- Moi, tout d'abord, je voudrais dire que Mme Hariche a souligné quelque chose d'important : elle a dit que le travail continue. Souvent, en fait, ce n'est pas nécessaire de parler de soi, mais j'ai quand même envie de parler de moi dans cette Ville, dans la mesure où quand j'ai été engagée à la Ville de Bruxelles, j'avais 25 ans. Ça fait plus de vingt ans – je ne dis pas mon âge pour des raisons privées *(rire)*, pour des raisons d'élégance.
Mais je pense que le travail de la majorité est clair. Visible.

Moi, je me rappelle, quand je circulais dans les bureaux, il n'y avait pas beaucoup de gens comme moi, tu ne voyais pas beaucoup de jeunes des quartiers.
Et aujourd'hui, quand tu circules dans cette administration – sauf si on est malhonnête et qu'on ne veut pas voir le travail –, on voit qu'il y a un travail qui a été réalisé au niveau de la diversité culturelle, au niveau mixité.

Aujourd'hui, on nous donne les chiffres par rapport aux personnes qui sont

porteuses de handicap.
On voit également toutes les politiques que la Ville mène par rapport aux personnes de la communauté LGBTQIA+.

Donc je pense que oui : le modèle n'est pas parfait, mais je pense que le Collège nous montre la volonté de s'améliorer et de rester à l'écoute. Et vous pourrez compter, bien sûr, sur la volonté et la force de travail des conseillers pour vous accompagner.
Merci pour ce que vous faites.

Mme Jellab.- Merci. Moi, j'insiste vraiment pour un plan de pilotage plus élargi. Vraiment, c'est comme ça qu'on pourra tenir compte de toutes les sensibilités et avancer.
Parce que sinon, ça reste un plan et malheureusement, au niveau de la Ville, nous avons énormément de plans et j'ai l'impression qu'on cherche juste à avoir un label.
Mais la réalité sur le terrain reste compliquée. Quand je vous parle du plafond de verre pour les femmes, quand je parle aussi de certains services, puisque j'ai quand même été en charge de la propreté publique où on a une majorité d'hommes.
D'ailleurs, je pense que même dans les niveaux D et E, ce sont majoritairement des hommes. Donc pourquoi est-ce qu'il n'y a pas plus, par exemple, de balayeuses à la Ville ? Eh bien tout simplement parce que les locaux ne le permettent pas : je veux dire qu'il n'y a pas de douches prévues pour les femmes, pas de toilettes accessibles uniquement pour les femmes.
Donc il faut aussi être attentif à ça si on veut avoir plus de femmes en niveau D et en niveau E également. Je sais qu'au niveau C – ce sont, je dirais, principalement des secrétaires –, on a énormément de femmes, là aussi.

La diversité, ce n'est pas simplement des statistiques : ce sont aussi des actions qui doivent être menées au niveau des services. C'est pour ça que je plaide pour un travail transversal avec les services. Avec les… Vous parlez de personnes référentes aussi au niveau des services, mais les syndicats, je trouve qu'ils doivent être aussi autour de la table.

Et donc j'avais cité le CPAS, tout à l'heure. Oui, monsieur Weytsman, je sais que vous avez un plan diversité, mais on ne peut pas continuer à travailler séparément.
Vous avez un label et un prix, c'est génial ! Il faudrait que la Ville puisse l'avoir également.
Merci.

M. Maimouni.- Oui, parce que vous savez, j'ai rencontré « Dame Hippocrisie ». Je lui ai dit : « Comment se fait-il que tu ne veuilles pas aborder les thématiques et la problématique du port du voile ? » Elle m'a dit : « Je ne sais pas, parles-en avec ma maman, Mme Hariche… »

Comment se fait-il que j'aborde le sujet ? Je vous pose une question claire, au sein de ce Conseil communal, concernant l'inclusion dans le plan diversité des signes convictionnels et vous l'avez complètement invisibilisé. De la même manière que vous invisibilisez ces centaines, voire ces milliers de femmes désirant travailler tout simplement avec leur voile – ou une kippa pour les hommes, ou une croix pour les autres.

Vous vous focalisez, vous vous « recroquevillez » sur vous-même, avec cette intime certitude que vous êtes mieux qu'eux. Par contre, aller les démarcher et les « presser comme des orange »s tous les six ans pour être assise là où vous êtes, à ce moment-là, ces femmes ne vous dérangent pas.

Ce sourire narquois ne peut être gommé que par une réalité…

Mme Hariche, échevine.- Vous n'avez pas de leçons à me donner en termes de recrutement des personnes issues de la diversité !

M. Maimouni.- Oui, j'ai une leçon à vous donner parce que vous vous cachez…

Mme Hariche, échevine.- Vous n'avez pas de leçon à me donner.

M. Maimouni.- Mais ce n'est pas vous qui vous êtes réjouie quand le Conseil d'État avait « mis la balle au centre » et vous a permis d'invisibiliser une fois de plus ces étudiantes à « Francisco Ferrer » ?! Ce n'est pas vous qui l'avez fait ? Vous voulez que je vous ressorte l'interview de la RTBF ?!

M. le Président.- Allez, on se calme !

M. Maimouni.- Ça, c'est déjà une chose.
Et pour répondre à mon collègue, ici, du PTB, je vous invite à voir le Conseil communal du 17 mars 2025 :

Oui : j'ai voté votre amendement concernant l'autorisation totale des signes convictionnels dans l'administration publique, mais oui, je me fais aussi fort (?) de voter celui (?) du back-office/front-office, parce qu'à choisir entre le tout ou rien ou un petit peu, je prends aussi un petit peu, merci !

Et ce n'est pas vous, du (?) PTB, qui allez me faire une leçon de morale concernant les signes convictionnels, ayant vu récemment la multitude de

défections de députés ayant déclaré publiquement que votre parti avait un double discours sur le sujet !
Merci.

M. le Président.- Allez, merci.
Et restons « Courtois » – même s'il n'est pas là…

(Rires.)

Dossiers de Mme l'échevine Maes
Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 73 - Punt 73

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Ce point me pose problème, madame l'échevine : dans le développement de ce point, il y a en fait une phrase que je trouve problématique qui dit – je vous la lis :
« Les conclusions de ces experts pourraient être d'autant personnalisées en vue de ce que la Ville entendrait comme résultat. »

Je comprends ça comme si la Ville voulait travailler toujours avec les mêmes experts, celle-ci connaîtra mieux les attentes de la Ville et pourra adapter ses conclusions à ses besoins.
C'est comme ça que je lis cette phrase-là qui est dans le développement de ce point-là.

Je trouve ça politiquement assez inquiétant.

Mme Maes, échevine.- Mais pourquoi est-ce que vous trouvez ça inquiétant ?

Je ne comprends pas tout à fait la question.

M. Benzaouia.- Donc, la Ville va engager des experts immobiliers pour lui donner des avis sur des opérations immobilières, mais…

Mme Maes, échevine.- Alors vous vous trompez de point, parce que le point 73 parle d'un marché public pour du *« research by design »*.

Ce n'est pas le bon point.

M. Benzaouia.- Oui, je me suis trompé, désolé. C'est le point 19.
Point 19 - Punt 19

M. Benzaouia.- Je peux formuler la question, s'il le faut, mais en tout cas, l'explication de ce point-là pose un problème :

Donc, la Ville veut faire un choix de collaboration pour avoir des avis qui vont dans son propre sens. Il y a quelque chose que je trouve d'anormal. Pour vous, peut-être, c'est normal ?

Mme Maes, échevine.- Il s'agit de biens appartenant à la Ville, hein ? Pas les biens d'autrui : il s'agit de biens appartenant à la Ville.

M. le Bourgmestre.- Je vais donner un exemple : Vous savez qu'on avait

l'intention de faire un commissariat avenue Louise.
On a réfléchi : dans les mesures d'économie budgétaire et dans le cadre de la fusion des zones de police (?), ce bâtiment qu'on avait acheté sous (?) la législature passée – un ancien bâtiment de la Commission communautaire française (COCOF) –, on ne va pas y (?) faire le commissariat – donc voilà : ce sont des mesures d'économie, on ne le nie pas.

Simplement, on a proposé qu'une personne nous aide à estimer et à vendre le bien le mieux possible pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville, pour permettre de développer d'autres projets. Ce n'est que ça, hein ? Donc ce ne sont que des biens à nous, que nous voulons réaliser dans le cadre de notre plan de désendettement.

Donc je pense qu'il y a une confusion : ce n'est pas un expert qui nous dit ce que penser de l'immobilier, hein ? c'est seulement sur le cas où on veut réaliser un bien.

Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 80 - Punt 80

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, ce n'est pas vraiment une question, mais une remarque :

C'est que dans ce Collège… Il s'agit ici de la commande d'une voiture de société pour un des échevins : M. Ben Abdelmoumen.
Et je constate qu'en matière de voiture, M. Ben Abdelmoumen a les mêmes

goûts que M. Bouchez, puisqu'il s'agit de la commande d'une Mercedes GLC – il ne s'agit donc pas d'une « putain » de GLA, ni d'une GLE, mais d'une GLC !

(Rires.)

Trêve de plaisanteries…

M. le Bourgmestre.- Je n'ai rien compris, moi !

M. Hellings.- Ah ? Eh bien voilà : c'est l'occasion de vous abonner au *Moniteur automobile*.
Mais donc, une GLC, c'est un SUV électrique, monsieur le Bourgmestre.

Mais trêve de plaisanteries, trêve de plaisanteries ! Rappelons (?) que le Collège a décidé de faire passer le montant maximum des voitures de société en 2025 de 800 € à 1.100 €.
Je veux juste faire remarquer qu'en ces temps d'économie, c'est particulièrement mal placé…

Combien d'ouvriers en général et d'ouvriers à la propreté en particulier aurions-nous pu engager si vous n'aviez pas décidé d'augmenter ce budget des voitures de société ?
La Ville fait des économies en toutes matières : en matière de ressources humaines, en matière de sport, de culture.

Mais pas en matière de voitures de société et c'est tout à fait regrettable !

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo-Groen.)

Dossiers de M. l'échevin Wauters

Dossiers van dhr. schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Ben Hamou

Dossiers van mevr. de schepen Ben Hamou

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 87 - Punt 87

Mevrouw Stoops.- Beste schepen, ik lees dat jullie voor een opslag voor de musea van Brussel iets in Vilvoorde gaan huren dat 480.000 euro per jaar gaat kosten. Dat is de helft van de werking van La Centrale die trouwens nog altijd leeg staat.

Vorige legislatuur heeft u ook veel gedaan rond leegstand, wij hebben de leegstand opgelijst.
Dan vraag ik mij af of er helemaal niets te vinden was, dichter bij ons grondgebied.

Ik weet dat Kanal manieren zoekt om zijn vierkante meters te vullen, dan vraag ik mij af of er voor de opslag van musea van Brussel daar niets te vinden is. Dat zal dan misschien nog organischer gebruikt of gecombineerd worden, een half miljoen per jaar zullen ze graag zien komen.
Ik vroeg mij af waarom dat precies is?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Mobull heeft nu in Zaventem een nieuw gebouw opgericht met het oog op verhuur aan privé-verzamelaars en aan openbare instellingen.
De Stad Brussel heeft een principeakkoord ondertekend voor het gebruik van twee verdiepingen van dit gebouw voor de bewaring van onze collecties van het Broodhuis en van het Mode & Kant Museum.

Dit akkoord werd goedgekeurd door de Gemeenteraad op 9 september 2024. De nieuwe lokalen voldoen aan de veiligheids- en conservatienormen en stellen de musea niet alleen in staat hun collecties te bewaren maar ook te bestuderen en toegankelijk te maken voor bezoekers en conservatoren.
Deze overeenkomst was nodig en we hebben plaats nodig voor onze collecties.

De Gemeenteraad had al een positief akkoord gegeven en voor onze dienst Cultuur is dat wel belangrijk.
Onze dienst Cultuur is eigenlijk al jaren op zoek en nu is er genoeg ruimte voor al onze collecties.

Mevrouw Stoops.- Ik trek dat niet in twijfel en ik weet dat de dienst Cultuur daar nood aan heeft.
Ik trek het feit an sich niet in twijfel.

Ik heb het in september gemist, mijn excuses, maar het was wel een enorm bedrag: € 396.000 + 21% BTW, dan zitten we bijna aan een half miljoen.
Dan vroeg ik mij af er niet nog andere mogelijkheden zijn.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Alles werd al sinds jaren geanalyseerd.
Mobull is de enige oplossing, een grote oppervlakte van 1.500 m^2.

Mevrouw Stoops.- En met Kanal was er helemaal niets te doen?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Daar hebben we ook zo geen plaats, nee.

Mevrouw Stoops.- Misschien binnenkort.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Het is al 26 jaar dat de dienst Cultuur oplossingen aan het zoeken is.

Mevrouw Stoops.- Ja, maar het is pas vanaf november dat Kanal opengaat.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Het werd goedgekeurd door de Gemeenteraad, dus voilà.

Point 89 - Punt 89

Mevrouw Stoops.- De Rijke Klaren, Les Riches-Claires: on en a parlé l'autre fois aussi, toen het Famefestival niet meer kon doorgaan. Nu staat er ineens dat de Rijke Klaren een extra bijzondere toelage krijgt van 60.000 euro.
Ik vraag mij af waarvoor dat precies is.

Gaan binnenkort de KVS en zo ook extra toelages krijgen?
Waarom les Riches-Claires, waarom niet de andere culturele instellingen?
Dank u wel.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Ja, dat is eigenlijk om het contract te kunnen beëindigen. Die persoon werkte voor de Riches-Claires.

Mevrouw Stoops.- Dat is dus om het contract te beëindigen van de twee personen die het Famefestival deden en waarbij de Stad eerst had gezegd dat ze die zouden inzetten voor de Stad om verder binnen de Stad…

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Ik heb juist een vergadering gehad met die persoon, enkele weken geleden. Ik heb met haar gediscussieerd over haar toekomst en voor het moment was het voor haar moeilijk om een positief antwoord te geven om te blijven.
Ze wou eerst die festivalfilm clotureren. Ik kon niet meer doen.

We hebben wel vastgesteld dat we elkaar in september weer zien om erover te discussiëren om te zien of ze wel wil blijven.
Ik zou het wel willen, want ik vind dat ze een heel goed profiel heeft, maar zij moet het wel beslissen.

Mevrouw Stoops.- Komaan, zeg. Wat er allemaal afgebroken is binnen cultuur in Brussel Stad kost de Brusselse belastingbetaler ongelooflijk veel geld!

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Ik wil dat het positief blijft, ik wil het absoluut clotureren op dit moment.

Ik heb het budget onderzocht, ik heb het gevonden en ik wil het nodige doen opdat het goed blijft tussen haar en ons.
Het is niet mijn keuze, het is haar keuze.

Mevrouw Stoops.- Ik hoop dat u het budget verder goed blijft onderzoeken en nog geld vindt om de cultuur te stimuleren.
Dank u wel.

Dossiers de M. l'échevin Ben Abdelmoumen

Dossiers van dhr. schepen Ben Abdelmoumen

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Ceulemans

Dossiers van dhr. schepen Ceulemans

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 101 - Punt 101

M. Azaoum.- Merci, monsieur le Président. Monsieur l'échevin, concernant le point 101, relatif à l'appel à projets Horizon Europe et au projet Solstice, pourriez-vous nous expliquer plus concrètement quel est l'intérêt pour la Ville de Bruxelles de participer à cette initiative européenne ?
Et de manière un peu plus précise, en quoi ce projet peut-il constituer un levier pour renforcer les ambitions de la Ville dans le cadre de son plan climat ?

Enfin, en tant que président de la ferme du Parc Maximilien, je souhaiterais que vous puissiez nous préciser comment ce projet va soutenir concrètement le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire bruxellois, notamment en matière d'innovation, de durabilité et d'implication des acteurs locaux.

M. Ceulemans, échevin.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le conseiller, pour votre question. Ce projet nous permet de rejoindre un large consortium européen rassemblant des collectivités telles que Saint-Gilles, Amsterdam, Florence, et d'autres, mais aussi des acteurs de terrain, ce qui

renforce notre capacité d'action et nous permet de bénéficier d'un échange de bonnes pratiques à l'échelle européenne.

Donc concrètement, Solstice vise à améliorer la qualité des sols, tout en renforçant l'implication des citoyens et des professionnels de l'agriculture urbaine dans les projets liés à l'usage des terrains. Et donc, cela va contribuer directement à faciliter le développement de projets d'agriculture urbaine sur le territoire, dans la logique de bonne gestion des terrains déjà mise en œuvre, par exemple, pour la coordination des potagers ou la vision sur le territoire.
En général : comment utiliser nos terrains agricoles.

Donc Solstice permettra d'améliorer les procédures de mise à disposition de terrains et de renforcer les pratiques liées à la santé des sols sur ces terrains. Et donc le projet met également l'accent sur la collaboration entre partenaires, le partage de connaissances, avec une approche qui permettra d'accompagner plus efficacement les initiatives locales et d'outiller les services.
Cela renforcera la vision de la Ville détaillée dans notre plan de stratégie agriculture urbaine.

Il s'agit d'une opportunité concrète de mobiliser des financements européens tout en positionnant la Ville de Bruxelles et ses partenaires, comme la Ferme Maximilien, au cœur de la dynamique européenne en matière de transition écologique et de participation citoyenne.
Merci pour votre question.

Point 70 - Punt 70

Mevrouw Goyvaerts.- Ik vroeg mij af of het systeem van de vorige jaren verdergezet wordt, zoals opgezet door de vorige schepen van klimaat.

Of er met hetzelfde systeem verdergewerkt wordt, of dat er een ander systeem in de plaats komt?

Ik denk vooral aan andere systemen, bijvoorbeeld zoals we in het Koning Boudewijnstadion zagen afgelopen weekend, waar het door een private speler uitgebaat wordt.
Dat is een systeem dat niet goed werkt, met een waarborg die terugbetaald wordt door mensen die inleveren met wachtpunten aan de inleverpunten enzovoort.

Gaat het systeem bij de 20 kilometer door Brussel uitgebaat worden op dezelfde manier als de vorige jaren?

De heer Ceulemans, schepen.- Bedankt voor uw vraag. Het is effectief hetzelfde beleid dat verdergezet wordt.
Er bleek inderdaad een tekort te zijn aan herbruikbare bekers. Dit wordt aangevuld en daarvoor is er effectief een subsidie van 25.000 euro toegekend waarbij er 15.000 euro van klimaat en 10.000 euro van Service Sport wordt vrijgemaakt om de reserves opnieuw aan te vullen om zo de verderzetting van die politiek te kunnen uitvoeren voor de 20 kilometer van Brussel.

Op termijn is er de wil om nog duurzamer te gaan, maar die is minder makkelijk dan gedacht, maar we werken eraan.

Mevrouw Goyvaerts.- Blij om te horen dat het systeem verdergezet wordt, dat er verder geïnvesteerd wordt om het doel af te maken en het afval dat bij zo'n grote evenementen hoort te verminderen.

Dossiers de M. l'échevin Zian

Dossiers van dhr. schepen Zian

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations
Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de Mme DE MARTE concernant les communications aux habitants sur la collecte des encombrants

Mme De Marte.- Merci, monsieur Ouriaghli. Effectivement, c'était une question du précédent Conseil, elle est un petit peu *« out-dated »*. C'est concernant des tracts que les habitants ont reçus concernant la collecte des encombrants dans les quartiers.
Moi, j'ai reçu celle pour le quartier européen, mais j'ai vu qu'il y en a eu partout.

Déjà, de notre part, on souhaite vous féliciter, monsieur l'échevin, pour avoir gardé l'initiative sur la collecte d'encombrants à domicile, en complément de celle de Bruxelles Propreté, donc on s'en (?) félicite.
Et personne ne conteste l'utilité de ce type de communication : informer les habitants des dates, lieux et modalités des collectes relève pleinement des missions de vos services.

Toutefois, ces documents présentent également votre photo, ainsi que votre nom, associé de manière visible à cette initiative.
Même si on sait que cette pratique n'est pas interdite, on sait aussi que par exemple, dans la majorité précédente, il y avait un accord clair à cet égard pour éviter ce type de pratiques pour la simple raison qu'on estimait que l'argent public ne devrait pas servir d'outil de propagande politique.

Vu qu'on a remarqué, il y a déjà quelques mois, que des tracts avaient circulé avec l'image d'autres échevins, est-ce que vous pourriez indiquer si les lignes directrices concernant la communication institutionnelle ont changé par rapport à la précédente majorité ?

Est-ce que d'autres lignes directrices existent en ce qui concerne la présence des mandataires politiques sur les supports financés par la collectivité et par la Ville de Bruxelles ?

En quoi cette personnalisation contribue à l'efficacité du service rendu ?
Quelle est sa valeur ajoutée ?

Et est-ce que vous considérez que ce type de communication est pleinement conforme au principe de sobriété et d'exemplarité qui doivent guider l'action publique ?

Merci beaucoup pour (?) vos réponses.

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Merci, madame la conseillère communale. Le support que vous évoquez a été conçu, imprimé et diffusé dans le strict respect de la charte graphique de la Ville de Bruxelles, ainsi que des règles en vigueur en matière de communication institutionnelle. Il s'inscrit pleinement dans le cadre défini par la charte de communication à destination des mandataires approuvée par le Collège communal, qui constitue aujourd'hui le référentiel pour l'ensemble des communications financées par la Ville de Bruxelles.

Concrètement, ce document relève de la communication institutionnelle : il vise à informer les habitants des dates, lieux et modalités d'un service public qui ne comporte aucune référence partisane et respecte les principes de neutralité attendus.
La mention du mandataire compétent incluant son nom et sa photographie dans un format encadré et proportionné est conforme aux dispositions prévues par cette charte dans la mesure où elle est directement liée à la compétence exercée et au service rendu.

J'assume par ailleurs ce choix : en tant qu'échevin, je considère qu'il est légitime d'incarner les politiques publiques dont j'ai la responsabilité afin de renforcer leur lisibilité auprès des citoyens.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de changement de pratique par rapport à la précédente mandature : la présence de mandataires sur des supports d'informations communaux existait déjà, notamment dans notre journal communal *Le Brusseleir*, y compris sous la majorité à laquelle vous participiez et ne semblait poser aucune difficulté particulière, notamment pour M. Hellings

– qui rigole, mais c'est bien : il aime bien rigoler !
Nous nous inscrivons donc dans une continuité.

Enfin, cette évolution dans la forme répond également à une demande exprimée par les citoyens eux-mêmes : lors de nos « comités propretés », qui sont des rencontres citoyennes autour de la propreté publique, plusieurs habitants ont souligné que les supports existants manquaient de clarté et de lisibilité.
Nous avons donc fait le choix d'adapter notre communication pour les rendre plus accessibles, plus visuels (d'ailleurs, vous avez remarqué qu'on a mis plusieurs couleurs, notamment le vert) et plus compréhensibles, en phase avec les codes actuels.

En conclusion, cette communication est conforme aux règles établies par la Ville de Bruxelles, assumée, proportionnée et utile.
Merci pour votre écoute.

En l'absence de Mme De Marte, la question est reportée à une prochaine séance de notre Conseil communal.

Mme De Marte.- Merci beaucoup pour la réponse. Donc, j'aimerais bien suivre avec les autres questions – que je peux envoyer par écrit – pour savoir quand cette charte a été adoptée.

Par rapport aux lignes « guides » de la majorité précédente, je peux vous assurer, quand il y avait des communications pertinentes seulement d'un service, qu'il n'y avait absolument pas d'images des échevins.
Le Brusseleir, voilà : c'est un journal où il y avait tous les visages de tous les échevins et voilà. C'était un peu différent, comme publication.

Ici, il s'agit d'une publication individuelle sur un service individuel qui arrive dans les boîtes (?) de tout le monde à la Ville de Bruxelles, sur une seule initiative.
Et je me demande si cela veut dire qu'à cause de cette nouvelle charte graphique et de ces nouvelles règles, maintenant, toutes les initiatives de tous les échevins vont avoir la tête et le nom de l'échevin pertinent ?

Je trouve que pour la clarté et la lisibilité des informations, il n'est nécessaire ni d'avoir la photo, ni le nom de l'échevin *(rire)*.
Je trouve que c'est une manière d'attribuer à l'échevin même les services spécifiques sur lesquels les gens sont informés (?) dans leurs toutes-boîtes.

Donc voilà : ça m'étonne que vous répondiez avec le souci de clarté, de visibilité et lisibilité, parce que je pense que les citoyens sont aussi assez intelligents pour comprendre que cela n'a rien à voir avec la clarté et la lisibilité des informations.

Vraag van mevr. STOOPS betreffende de "zorgzame straten"

Mevrouw Stoops.- Ik heb mijn vraag heel kort gehouden zodat ik zeker niet onderbroken zou worden, maar ik wist niet dat meneer Courtois vandaag niet aanwezig zou zijn.

Meneer de schepen Ceulemans, ik was erg verheugd om samen met u aanwezig te zijn bij het installeren van de plakketjes, zoals u het zo mooi zei, van de Zorgzame Straat, la rue solidaire, het Daumerietje in Neder-over-Heembeek.
De plakketten geven erkenning van vele jaren en maakt dat ze de naam Zorgzame Straat waardig zijn.

Een Zorgzame Straat, een rue solidaire, is niet enkel mooie woorden. Het is een

concept, er hangen criteria aan vast die steunen op 3 pijlers: de verbinding tussen mensen, de opbouw van sociale netwerken in de buurt met inzet op het kleine helpen, het verbinden van formele en informele zorg, ook het verbinden van welzijns- en gezondheidsprofessionals en professionals uit andere domeinen in een netwerk gericht op preventie en gezondheidsbevordering.

Ideaal voor onze Grootstad waar eenzaamheid een groot sociaal probleem is en waarbij we 49 % alleenstaande huishoudens hebben.
In Brussel leven we ook met vele gemeenschappen naast elkaar, we gebruiken de Stad vaak anders. De publieke ruimte die plaats geeft aan ontmoeting, versnelt ieder proces om van een buurt echt je buurt te maken.

Op al die zaken speelt het initiatief van Zorgzame Straten perfect in, idealiter gaan we dus van Zorgzame Straten naar zorgzame buurten, naar een zorgzame Hoofdstad.
Ik wilde polsen naar de verdere plannen van de Stad met betrekking tot het charter Zorgzame Straten, dat ze naar aanleiding van de inhuldiging opstelden.

Is dit een begin om de good practices van het pilootproject Daumerie en andere voorbeelden buiten ons grondgebied te gebruiken om vele andere straten te motiveren zich rue solidaire-waardig te maken?

Hoe en met wie wilt u hier werk van maken? Welk kwaliteitslabel zet u hiervoor verder uit?
Welke extra inspanningen kan de Stad leveren voor kwaliteitsvolle en toegankelijke publieke ruimte, gericht op actieve mobiliteit en ontmoeting?

Als laatste vraag: welke ondersteuning kan de Stad hierbij bieden en hoe ziet u de verschillende stadsdiensten de krachten bundelen om de nodige duw te geven

aan dit solidaire straatverhaal?
Dank u wel, meneer de schepen.

De heer Ceulemans, schepen.- Dank u wel voor uw vraag en ook voor uw aanwezigheid om mevrouw Van den Brandt te vervangen en ook een schoon woordje te placeren voor de inhuldiging van het plakje.
Dit project maakt wel wat zichtbaar wat al lang leeft.

Een straat waar zorgparticipatie en verbondenheid centraal staat, is een straat die ondersteuning kan krijgen en het is ook waarom die straat werd geïnaugureerd om dit fysiek aan te tonen.
Ik wil nog een woordje van dank uiten aan mevrouw Conny Roekens van VZW De Binding die de push heeft gegeven om daar een Zorgzame Straat van te maken et bien sûr le « groupe cœur » (?) : la rue solidaire Léon Daumerie qui a (?) pris en main le développement de cette rue, permettant à cette dynamique de chaleur et de lien de perdurer aujourd'hui encore.
Samen met de initiatiefnemers hebben wij het kader verder uitgewerkt om, na de jaren die het heeft geduurd om een Zorgzame Straat op te starten, er aandacht aan te besteden en om de omkadering te geven om gevolg te geven aan dit eerste pilootproject dat we geïnaugureerd hebben op 26 april.

Om op uw vraag te antwoorden, we werken op 3 sporen die u net zelf heeft aangehaald.
Voor mij is het project Neder-over-Heembeek een startpunt. We hopen nu met andere buurten en de dienst Participatie, OCMW en andere organisaties en andere schepenen, een aanpak uit te werken om meer Zorgzame Straten te kunnen realiseren. Deze outreach moet nog starten maar dit wordt verder uitgewerkt en opgevolgd.

We hopen steun te bieden aan Brusselaars die meer nabijheid en minder anonimiteit willen.
Dat is belangrijk voor onze Stad van de toekomst, maar dat begint met een transversaal verhaal zoals alles wat participatie betreft.

Dat staat ook in ons nieuw burgerpact, maar dat is op dit moment nog in lezing binnen het College, dat laat nog even op zich wachten maar dat komt er zeker aan.
Ik hoop dat ik hiermee kort heb kunnen antwoorden op uw vragen en hoop ik er later op terug te komen met meer details.
Dank u.

Mevrouw Stoops.- Ik ben blij dat piloot niet piloot blijft, maar het startpunt is van een toekomst.

Een kleine vraag, welke diensten gaan hieraan meedoen?
Ik snap dat het nog niet helemaal concreet is en ik kijk uit naar het vervolg, maar met welke diensten gaat u samenzitten om het concreet te maken?

De heer Ceulemans, schepen.- In eerste instantie kijken we politiek met andere schepenen welke administraties we kunnen inschakelen; wie neemt wat voor zich?
Natuurlijk ook met het OCMW, want die spelen ook een rol.

Dat is dus bezig, daar kan ik nu nog geen antwoord op geven.

Question de M. BENZAOUIA concernant les expulsions locatives

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Une étude récente de

Perspective.brussels et Bruxelles Logement sur les expulsions locatives à Bruxelles montre une situation très inquiétante : entre juillet 2023 et juin 2024, plus de 3.000 dossiers d'expulsions ont été traités par le CPAS bruxellois et c'est la Ville de Bruxelles qui compte le plus grand nombre de dossiers, avec 831 procédures.
L'étude montre aussi quelque chose d'important : quand le CPAS arrive à entrer en contact avec les personnes concernées, une solution est trouvée dans plus d'un cas sur deux – cela peut être le maintien dans le logement ou un relogement. Mais le problème, c'est qu'au final, plus de la moitié des ménages concernés ne sont jamais réellement contactés.

Le CPAS parle de plusieurs difficultés : barrières linguistiques, absence de sonnette individuelle, méconnaissance des aides disponibles, etc.
L'étude montre également que beaucoup de personnes menacées d'expulsions étaient déjà connues du CPAS : cela pose la question de la prévention et des moyens donnés aux services sociaux.
Enfin, l'étude souligne que la pauvreté seule n'explique pas tout. Des familles monoparentales, souvent des femmes seules avec enfants, semblent particulièrement touchées.
Nous avons donc plusieurs questions :

Comment le CPAS explique-t-il le nombre très élevé de procédures d'expulsions à Bruxelles-ville ?

Quels moyens supplémentaires ont été mis en place depuis la réforme de 2023 pour contacter et accompagner les ménages concernés ?
Pourquoi autant de familles passent-elles encore « sous le radar » ?

Combien de ménages ont-ils pu éviter une expulsion grâce à l'intervention du

CPAS ?
Le CPAS estime-t-il avoir suffisamment de personnel et de moyens pour faire ce travail correctement ?

Pour le PTB, cette étude montre qu'il faut investir davantage dans la prévention sociale, mais aussi agir sur le fond du problème : les loyers trop élevés et le manque de logements accessibles.

Personne ne devrait perdre son logement faute d'aide ou d'accompagnement !
Je vous remercie pour vos réponses.

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le conseiller communal. Alors comme vous le savez, la problématique des expulsions domiciliaires me tient particulièrement à cœur.

Lorsque j'occupais la fonction de secrétaire d'État au logement, j'ai commandité l'étude menée justement par Perspective.brussels et Bruxelles Logement que vous mentionnez dans votre question.
Cette étude constitue également un outil permettant d'évaluer l'impact de l'ordonnance du 22 juin 2023 que j'ai portée et défendue et qui réforme en profondeur la procédure d'expulsion judiciaire, et qui instaure aussi un moratoire hivernal et crée un fonds régional d'indemnisation pour les propriétaires.

Pour répondre à votre première question relative à la stratégie communale des expulsions, je tiens à souligner que depuis plusieurs années, la Régie foncière applique une procédure spécifique de gestion des expulsions, structurée en plusieurs étapes.

Elle est activée lorsqu'un ménage se trouve dans une situation susceptible de mener à une expulsion, notamment en cas d'arriérés de loyers importants.

Cette procédure comprend deux phases : une phase à l'amiable qui se matérialise par l'envoi de rappels, des contacts téléphoniques, une proposition de plan d'apurement, et l'orientation aussi vers le CPAS et son service de médiation de dette (si le locataire est d'accord avec ça).
Une phase judiciaire, ensuite, qui s'active uniquement lorsque le ménage ne répond alors à aucune sollicitation et que tous les leviers de conciliation ont été épuisés.

L'expulsion n'est exécutée qu'en dernier recours, lorsque les arriérés dépassent douze mois et que le plan d'apurement négocié en justice de paix n'est pas respecté.
Et encore vraiment jusqu'à la dernière minute, le locataire peut solder sa dette et annuler l'expulsion.
S'agissant de votre question relative aux moyens supplémentaires déployés dans le cadre de l'ordonnance régionale, là, je tiens à rappeler que dans mes précédentes fonctions, j'ai permis aussi le financement de collaborateurs dédiés auprès des CPAS, dont celui, notamment, de la Ville de Bruxelles.
Ces agents accompagnent spécifiquement les ménages confrontés à une procédure d'expulsion et le CPAS reçoit par ailleurs automatiquement les décisions judiciaires, conformément au RGPD.

Par ailleurs, la coordination entre la Régie foncière et le CPAS est systématique :

- orientation vers le CPAS dès la phase à l'amiable ;
- accompagnement par le service de médiation de dette ;

- relais vers les associations spécialisées ;
- suivi par le service médiation de dette du CPAS.

Et les actions concrètes de la Régie pour renforcer l'accompagnement des locataires sont les suivantes :

- il y a toujours l'insertion d'un flyer du CPAS dans les courriers de plan d'apurement ;
- l'information automatique du CPAS dès qu'une audience est fixée ;
- un contact aussi quarante jours avant une expulsion, pour vérifier si une prise en charge est possible ;
- et l'application stricte du moratoire hivernal.

J'ai également des chiffres qui m'ont été transmis depuis 2022 sur le nombre d'expulsions qui ont été effectuées par la Régie foncière – je peux vous les transmettre par écrit si vous le souhaitez parce que je vois que mon temps de parole commence à défiler.

Voici les éléments que je pouvais vous apporter, monsieur le conseiller communal.
Je vous remercie.

M. Weytsman, président du CPAS.- Moi, je complémente pour le CPAS, monsieur le Président : le logement est aujourd'hui, comme madame l'échevine l'a dit, une urgence à Bruxelles et une priorité – nous sommes tous d'accord là-dessus.

Il me semble important de rappeler qu'il ne faut pas opposer propriétaires et locataires : il faut à la fois prévenir les expulsions, grâce notamment à un

accompagnement social sérieux, mais aussi garantir un cadre équilibré pour les propriétaires.
Le CPAS agit en matière de prévention et de médiation, mais il faut également s'attaquer aux causes structurelles :

- construire davantage ;
- rénover plus vite ;
- mobiliser les bâtiments vides ;
- et simplifier les procédures.

J'espère que vous nous aiderez à tout cela, cher conseiller.

Alors, j'ai répondu de façon un peu académique : Vous nous demandiez les moyens suite à la réforme de 2023.

Le CPAS de Bruxelles, donc, a renforcé son action grâce à une subvention régionale permettant, comme ça a été dit par madame l'échevine, l'engagement de deux assistantes sociales spécialisées dans la prévention des expulsions.
Le dispositif repose désormais sur une approche proactive :

- contact renforcé avec les ménages :
donc on envoie des courriers, on téléphone, des visites à domicile ;
- présence systématique dans les instances de justice (?) de paix ;
- et accompagnement social élargi :
notamment par de la médiation de dettes, des plans de paiement, des gestions budgétaires.

Et l'objectif est d'éviter l'expulsion en traitant les causes structurelles et les

difficultés des locataires.

Troisièmement, quels mécanismes de coordination existent entre les différents acteurs ?
Le CPAS a renforcé sa coordination avec les associations, les sociétés de logements publics, la Régie foncière, les instances de justice (?) de paix et ses propres services internes.

Des protocoles existent dorénavant avec Convivence et l'Union des locataires des Marolles, et une collaboration active est également menée par le Logement bruxellois, le Foyer laekenois et le bureau d'aide juridique.

Combien de ménages, vous nous demandiez ? Quelques chiffres :

Le CPAS souligne que la majorité des requêtes en expulsion n'aboutissent pas à une expulsion effective et, comme vous l'avez dit – merci pour soutenir l'action du CPAS –, l'intervention sociale permet souvent de stabiliser la situation avant l'issue finale.
En 2025, sur 360 avis d'expulsion connus, après jugement, seules 28 expulsions effectives ont été recensées.

Monsieur le Président, c'est un petit rappel à l'ordre ?

Eh bien vous aurez la réponse aux points 5, 6 et 7 par courrier, si vous êtes d'accord, monsieur le conseiller.

M. Benzaouia.- Mais c'est… On est très… tout est ordonné par…
Okay, ça va ! Je remercie madame l'échevine et M. le président pour leurs réponses.

Je ne suis pas satisfait de la réponse de M. le président du CPAS : l'étude est claire sur le fait que plus de la moitié des gens à expulser, le CPAS n'arrive pas à les contacter. Sur ce point, je n'ai pas eu de réponse.

Il y a un manque : la prévention devrait être prioritaire, c'est ce qui pourrait vraiment aider les gens. C'est ce genre de situations qui ne devraient pas être (?) aussi importantes dans notre Ville.
Et donc je n'ai pas idée des moyens (?) que le CPAS donne réellement, comment dire… à cette question-là – je n'ai pas de réponse à ça.
Merci.

Question de M. COULIBALY concernant les visites domiciliaires

M. Coulibaly.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, c'est avec un grand étonnement et une réelle inquiétude que nous apprenons la volonté du gouvernement fédéral « Arizona » (dont vos partis respectifs sont membres) de donner le feu vert aux (?) visites domiciliaires de police visant les personnes en situation irrégulière.
Ces visites, présentées comme un outil de lutte contre l'immigration irrégulière, constituent pour nous un grave recul en matière de la protection de la vie privée et portent un coup dur au caractère sacré du domicile, ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes qui y vivent.

Il faut rappeler ici de qui nous parlons : nous parlons des personnes sans papiers

qui ne sont pas des criminels. Ce sont souvent des travailleuses et travailleurs, présents parfois pendant de nombreuses années dans notre pays, qui contribuent à la richesse collective, mais qui vivent dans la précarité, la peur et l'exploitation faute de pouvoir régulariser leur situation.
Beaucoup travaillent dans des secteurs essentiels, parfois via des sous-traitances, sans pouvoir déclarer leur emploi ni bénéficier des droits sociaux élémentaires.

Plutôt que d'apporter une réponse humaine, sociale à cette réalité, le gouvernement Arizona a choisi d'augmenter la pression sur ces personnes, déjà fragilisées par leur quotidien et leurs parcours migratoires.
Ce projet n'est pas nouveau, il faut le souligner : il avait déjà suscité de profondes oppositions en 2017-2018, sous le gouvernement Michel, de la part du monde associatif, de la société civile et du monde judiciaire.

Il avait finalement été abandonné.
Aujourd'hui, malgré ces critiques, le gouvernement fédéral revient avec un avant-projet relatif aux visites domiciliaires.
Nous notons également que ce projet a déjà fait l'objet de critiques importantes – notamment parce qu'il remet en cause les droits fondamentaux comme l'inviolabilité du domicile – et porte atteinte à la vie privée.

Le Conseil d'État aussi avait déjà exprimé à plusieurs reprises de sérieuses réserves sur ce type de dispositifs.
Des magistrats, dont des juges d'instruction, ont également souligné que ce projet change profondément la logique habituelle d'intervention judiciaire, puisqu'il ne s'agit pas ici de rechercher des personnes suspectées d'avoir commis une infraction pénale grave, mais plutôt des personnes dont le seul tort est d'être en situation irrégulière.

Pour nous, élus du PTB, l'application d'une telle loi, lourde de conséquences, est loin d'être la solution à la question migratoire car elle ne s'attaque pas aux causes de l'immigration (que nous connaissons tous ici) ni à l'exploitation des personnes qui en sont victimes : elle s'attaque uniquement aux conséquences, en organisant des traques dans les domiciles.

Dans une commune comme Bruxelles, diverse, populaire, solidaire, internationale, une telle mesure poserait des questions fondamentales et risquerait d'instaurer un climat de peur – non seulement pour les personnes concernées : les sans-papiers, mais surtout pour leurs proches, leurs familles, leurs voisins et toutes celles et ceux qui leur viennent en aide.
C'est pourquoi nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

Partagez-vous notre inquiétude quant au fait que ce projet remet en cause des droits fondamentaux, notamment la protection de la vie privée et l'inviolabilité du domicile ?

En tant que Bourgmestre de Bruxelles, êtes-vous prêt à vous opposer à l'application de telles visites domiciliaires sur le territoire de notre commune ? Si oui, comptez-vous porter cette proposition au sein de la Conférence des bourgmestres bruxellois, afin que toutes les communes de Bruxelles refusent de participer à cette logique de traque pour les personnes sans papiers ?
Merci pour votre attention.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre interpellation qui aborde un sujet particulier, qui touche à la fois au respect des droits humains fondamentaux et à l'équilibre délicat entre les compétences fédérales et locales.

Je partage pleinement les inquiétudes constitutionnelles et humaines que vous soulevez : le droit à l'inviolabilité du domicile (article 15 de la Constitution), et le droit au respect de la vie privée (article 22 de la Constitution) sont en effet des piliers de notre État de droit.

D'ailleurs, en séance du 17 novembre 2025, sous proposition de Mme Jellab, le Conseil communal a adopté une motion exprimant l'opposition à toute initiative législative visant à autoriser des visites domiciliaires destinées à l'arrestation de personnes en séjour irrégulier.
Par cette motion, le Conseil communal a invité le gouvernement fédéral à reconsidérer sa position, au regard notamment des avis du Conseil d'État et d'autres instances, et a réaffirmé son attachement au respect des droits fondamentaux, à la dignité humaine, ainsi qu'au caractère hospitalier et responsable de la Ville.

Cette position s'est d'ailleurs inscrite dans la continuité des engagements pris antérieurement par la Ville, notamment lors des débats de 2018 – on en avait parlé –, rappelant le rôle essentiel des communes dans la défense des principes démocratiques et du vivre ensemble.

Sur le plan opérationnel, ceci étant, il est de mon devoir d'être d'une clarté totale sur les limites de mes compétences – et je peux vous dire qu'avec les services juridiques, on s'est positionné longuement là-dessus : en tant que bourgmestre, d'après nos analyses, je n'ai juridiquement pas le pouvoir d'interférer dans l'exécution d'une décision administrative fédérale autorisée par un juge d'instruction.
Je vous avoue avoir reçu des notes qui disaient le contraire, mais pour l'instant, notre service juridique – que j'ai encore reconsulté ce matin dans le cadre de

votre question – confirme son analyse. Si cet avant-projet de loi de la coalition Arizona était définitivement voté par le parlement fédéral, il s'imposera évidemment à l'ensemble du pays.

La procédure prévoit que la demande de visite domiciliaire émane de l'office des étrangers et que l'autorisation soit délivrée par un juge d'instruction, le pouvoir judiciaire.
La police locale – donc, vous savez qu'elle a deux patrons (ce n'est pas que moi, le patron de la police locale, et c'est bien normal!) – intervient alors en tant qu'agent de la force publique dans le cadre d'une police administrative fédérale – et non communale – qui ne relève pas de ma compétence. La dévolution des compétences m'interdit formellement de donner une injonction de refus à la police locale face à une décision administrative fédérale.

Cependant, je veillerai personnellement, dans les limites de mes compétences et en tant que chef de la police locale, avec le chef de corps de notre zone, à ce que le cadre légal et les garanties procédurales soient appliqués avec la plus extrême rigueur. Je n'exclus pas non plus d'avoir un moment en Conférence des bourgmestres avec mes collègues pour voir s'ils ont la même interprétation que celle du service juridique de la Ville et de la zone de police (?).

Bruxelles s'est toujours distinguée par sa tradition d'accueil et de solidarité et je compte bien que ce soit toujours le cas !
Je vous remercie.

M. Coulibaly.- Merci, monsieur le Bourgmestre. Nous comprenons votre position. C'est pourquoi j'ai souligné, à la fin de mon intervention, étant donné que la majorité qui se retrouve ici, à la commune, est aussi représentée au niveau (?) fédéral : c'est une façon, dans la mesure de vos possibilités, de

remonter nos préoccupations soulevées ici pour que chacun comprenne que la question de la traque n'a jamais résolu le problème de l'immigration.
On a même assisté, en son temps, à des (?) expulsions massives. C'est juste qu'aujourd'hui, la solution n'est pas, peut-être, voilà : la solution n'est pas là. Pourquoi, peut-être, ne pas l'(?)envisager autrement ?
Je n'oserais pas poser la question de la régularisation ici, pour ne pas réveiller *(rire)* des inquiétudes de certains, mais je pense que quand la dernière régularisation a été faite, je pense que ça a quand même permis de soulager pas mal de personnes et qu'au niveau économique, au niveau social, nous, notre pays a pu bénéficier de l'apport de toutes ces personnes qui ont été recyclées, qui ont été remises sur le chemin du travail.
Ça serait peut-être une des pistes à explorer au lieu de chercher à faire le porte-à-porte.

La chasse à l'homme, elle, est contre-productive ! Merci à vous.

Question de Mme MALÇIKAN concernant l'annulation des événements culturels régionaux

Mme Malçikan.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, chers conseillers et conseillères, de nombreux habitants et commerçants usagers de l'espace public interpellent régulièrement les autorités communales au sujet de la dégradation de certaines zones de notre capitale :

De plus en plus de Bruxellois alertent sur la présence croissante de consommation de drogues, de violences et de situations de grande détresse sociale dans certains espaces publics, y compris à proximité des lieux fréquentés quotidiennement par des familles, des étudiants et des touristes.

Au-delà du sentiment d'insécurité, c'est aussi la question de la dignité urbaine et de la qualité du cadre de vie, du vivre ensemble, qui est aujourd'hui posée. Car lorsque certains espaces publics se dégradent durablement, c'est également le lien de confiance entre les citoyens et les institutions qui se fragilisent.
Cette situation apparaît particulièrement préoccupante à l'heure où Bruxelles souhaite renforcer son attractivité en tant que capitale belge et européenne.

La Ville de Bruxelles , dès lors, considère-t-elle que les moyens actuellement déployés sont suffisants face à cette réalité ?

Et quelles actions concrètes, visibles et immédiates, le Collège entend-il déployer afin d'assurer durablement la sécurité, la dignité et la qualité de vie dans ces espaces publics aujourd'hui en grande difficulté ?
Je vous remercie pour les réponses apportées.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Madame la conseillère, les services de police constatent un regain de consommateurs de stupéfiants et de deal dans des rues connexes en vertu de l'offre et de la demande en différents points de la ville, de sorte que la recherche locale a mis en place, avec la police de quartier, un plan d'action global « stupéfiants » en concertation avec le parquet, qui désigne le cas échéant un magistrat de référence – comme cela a été le cas dans les Marolles.
Pour des raisons opérationnelles, vous conviendrez que je ne puis révéler les tenants et aboutissants de ce plan sans en mettre en péril son opérationnalité.

Il s'agit d'une approche intégrée et intégrale, en ce sens que le plan comporte un volet répressif de police judiciaire et un volet préventif de police administrative. Je peux donc affirmer que les services de police « focussent » sur le deal de rue,

par des observations de nature à arrêter les dealers à l'œuvre afin de réduire les nuisances et le climat anxiogène qu'ils véhiculent et qui perturbent tant la tranquillité publique que la qualité de vie des riverains.

D'autre part, vu les enjeux financiers indubitables, certains actes de violence ne sont pas à exclure, tels que des règlements de comptes, générant des arrestations judiciaires qui relèvent du secret de l'enquête et ne peuvent être révélés qu'aux magistrats de l'ordre judiciaire.
La lutte contre ces faits graves constitue de surcroît la priorité absolue du procureur du roi de Bruxelles – je pense que vous avez pu le constater dans son action et dans ses nombreuses déclarations.

Une réunion de coordination hebdomadaire permet une évaluation inter-services « en la cause » afin d'ajuster la présence policière en fonction des secteurs prioritaires.

Au niveau régional, notre zone de police est présente dans le plan d'action « drogues » diligenté par Mme la Haute fonctionnaire.
Au niveau fédéral, notez que notre zone de police représente la Région bruxelloise pour la mise en place du plan national drogues, étant donné que ce phénomène touche toutes les grandes villes.
Et au niveau communal, je lai dit : la Ville de Bruxelles a engagé un responsable « drogues », laquelle développe un plan d'action locale – on en a parlé lors du point sur l'approche des enquêtes d'intégrité : les services de la proximité tissent des relations cordiales avec les membres des comités de quartier, afin d'échanger rapidement sur les ressentis des riverains.

In concreto, lors d'actions de sécurisation de police administrative, par exemple sur le quartier Yser ou sur l'axe nord-sud, les services de police collaborent en

temps réel avec Transit, The Gate et LinkUp pour proposer des prises en charge pour les personnes en proie aux assuétudes.

Face au désarroi croissant des personnes présentant des troubles de santé mentale, on a également créé, vous le savez, le service des équipes mobiles d'urgence psychiatrique (EMUT), qui résulte d'une collaboration entre le CHU Saint-Pierre, Brugmann et notre zone de police.
Ce service, courant 2025, a effectué plus de 150 interventions et des déplacements *(inaudible)* dans 76 % des cas rencontrés.
Je vous remercie.

Mme Malçikan.- Merci, monsieur le Bourgmestre, pour ces éléments de réponse. Je crois donc qu'il est néanmoins assez important de continuer, justement, à suivre cette situation avec une grande vigilance, car il s'agit vraiment avant tout du quotidien des habitants et du maintien d'un espace public sécurisé et digne. Je vous remercie.

Questions de Mme DE MARTE et M. MAIMOUNI concernant la fête de l'ambassade américaine au parc du Cinquantanaire

M. le Président.- La question a été renvoyée aux débats sur le point 54 de l'ordre du jour.

Vraag van mevr. STOOPS betreffende betreffende de acties van de Stad voor het aanpakken van overmatig geluidsoverlast door vliegverkeer

Mevrouw Stoops.- Beste College, meer dan 3 maanden geleden verwierpen jullie de Ecolo-Groenmotie die opriep de waanzinnige geluidsoverlast van het vliegverkeer, mede door het te pas en vooral te onpas gebruik van de nieuwe vliegroute RNP-07L, aan te pakken.

Nu hebben we in Brussel Stad een officieel meetpunt van Brussel Leefmilieu die de overschrijdingen objectief kan vaststellen.

Dit jaar zijn er al 60% meer vluchten dan in 2024 en 96% van de vliegtuigen respecteren de geluidsnormen niet. Minister Crucke liet weten dat er geen verandering op komst is en dat maakt Brussel kapot.
Mensen kunnen niet meer, maar niet enkel hun gezondheid heeft een maatschappelijke kost, ook het verlies aan productiviteit bij werknemers die meer en meer thuiswerken, de concentratie van scholieren, negatieve impact op de immobiliënmarkt, mensen willen hun huis verkopen of zelfs de onroerende voorheffing niet meer betalen.
De stad op 10 minuten, die wil je niet meer; als je constant belaagd wordt door vliegtuigen, dan wil je vluchten van het lawaai.

Koekelberg, Molenbeek, Evere en Schaarbeek trekken naar de rechtbank en ook jullie voormalig collega Persoons wil alvast, gesteund door Groen en de PS, juridische stappen zetten.
Onze bewoners, vooral degenen in het getroffen Laken, vragen ons dagelijks hoe het komt dat Brussel Stad zich hier niet bij aansluit. Na 3 maanden kan ik eindelijk die vraag nog eens stellen.
Mijn vragen zijn:

Sluit Brussel Stad zich aan bij de juridische stappen die andere Gemeentes zetten?
Molenbeek heeft zelfs een remise en demeure ingediend, daar kan men zich heel gemakkelijk bij aansluiten. Ook zij hebben één zo'n meetpunt, dus zij weten ook wat de leefmilieuoverlast is.
Indien niet, wat is dan de reden daarvoor?

Volgt u de data van ons meetpunt aan de Werkhuizenkaai?
Bent u van plan om zoals Molenbeek een specifiek e-mailadres in te stellen om klachten van burgers te verzamelen?

Heeft u gepraat met uw collega Crucke en is er gepraat met mevrouw Persoons?

Wat is de vooruitgang binnen de conferentie van burgemeesters?
Maar daar zit u als schepen natuurlijk niet bij...

Heeft de synthesenota van Brulocalis iets opgeleverd qua concrete acties?

Ik denk dat iedereen helemaal klaar is met deze overlast, ik hoop op constructieve en actieve input van u.
Dank u wel.

De heer Wauters, schepen.- Dank u, meneer de voorzitter. Dank u, mevrouw Stoops, voor uw vraag. Ik spreek hier namens het college en ik ga mijn best doen om in het Nederlands te antwoorden zoals ik altijd probeer maar vandaag heb ik mijn antwoord geschreven en dus zal ik zeker minder fouten maken.

Het overvliegen van Brussel is een problematiek die we wel heel serieus nemen. Sinds januari 2024 is België verplicht om performance based navigation, dus PBN, toe te passen.
Dit is een Europese verplichting voor alle lidstaten. Het vervangt de oude navigatiemethoden door satellietnavigatie.

Bij de aankomst van de nieuwe regering werd de federale beslissing genomen om een tijdelijke maatregel in te voeren, teneinde de Europese deadline te

respecteren en rekening te houden met renovatiewerken van landingsbanen die door Brussel Airport gepland zijn.
Met de toename van de overvluchten die wij waarnemen, ikzelf in de eerste plaats – wij zijn buren dus we beleven hetzelfde als bewoners van Laken –, hebben wij uiteraard de toename vastgesteld van geluid in de cijfers die de bewoners van de stad ondervinden.

In dit kader heeft de conferentie van burgemeesters op 11 maart jongsleden met eenparigheid van stemmen een motie aangenomen, dus alle gemeenten en alle burgemeesters, die voorstellen bundelt voor een evenwichtige aanpak met concrete voorstellen en oplossingen zoals:

- de aanleg van startbaan 25 links, om te vertrekken met vermijding van het Brusselse gewest;
- het opleggen van vliegtuigen die vertrekken vanaf startbaan 25 rechts en een bocht naar rechts maken, om vanaf 400 voet naar de ring te draaien teneinde het overvliegen van het Brusselse gewest te vermijden;
- het verbod op nachtvluchten;
- de beperking van het geluidsniveau die door vliegtuigen worden uitgestoten en het verbod op bijzonder lawaaierige vliegtuigen;
- de beperking van de luchthaven tot de functie van stedelijke luchthaven;
- de naleving van Brusselse geluidsnormen, het verbod op korte vluchten – dus naar de steden die dicht bij Brussel zijn, dat verbieden.

Ik denk dat dit de wil aantoont van alle gemeenten om bij te dragen aan de oplossing van de problemen.

Via deze motie van Brulocalis stelt ons een evenwichtige visie van deze inderdaad en vermindering van geluid aan de bron mogelijk te maken, die zich

zowel richt tot het federaal niveau, als het Brusselse gewest, als Vlaanderen. We worden hier geconfronteerd met de overlapping tussen de Europese regelgeving, de federale en gewestelijke bevoegdheden.

Het zijn de windnormen die de keuze van de landingsbanen zullen bepalen en deze worden omgeven door een strikt wettelijk kader. Daarom moet minister Crucke rekening houden met deze beperkingen.
Daarom onderhouden wij regelmatig contacten met zijn kabinet en alle betrokken partijen. Hij zal de conferentie van burgemeesters ontmoeten op 3 juni.

Zich aansluiten bij de actie van Koekelberg staat momenteel niet op de agenda, evenmin als de aanmaak van een specifiek mailadres en ja, we kijken voor de monitoring van Leefmilieu Brussel.
Dank u voor uw vragen.

Mevrouw Stoops.- Ik denk dat de burgers helemaal niet content zullen zijn met dit antwoord.
Ik ga een paar dingen zeggen:

U zegt, men is verplicht om een route in te stellen via RNP van Europa, natuurlijk, maar men is niet verplicht om die te gebruiken.
Dat is een groot verschil, want door die nieuwe route zijn er zelfs 110.000 mensen meer getroffen, het is een densiteit van 270.000 mensen.

U gaat zien dat het met die hittegolf die eraan komt, vrijdag, zaterdag, zondag, maandag en dinsdag, constant getriggerd gaat worden. Die windnormen kunnen dat niet justifiëren.
Anders zouden we, als de windnormen op zo'n manier een compleet gevaarlijke

manier zijn om vliegtuigen op die ongelooflijk dens bevolkte regio te sturen, dan zouden we een klimaatprobleem van jewelste hebben. Dan zouden er nog andere politieke beslissingen moeten genomen worden.

Er is een milieustakingsverordering, in het Frans action de cessation environnementale, door Molenbeek, ook met een PS-burgemeester ingediend op vrijdag. Net om snel te gaan, hebben hun advocaten gezegd dat ze al apart moeten ingrijpen.
Je kan je als Gemeente eraan toevoegen. Maar niet wachten tot iedereen evenwichtig SAMEN hetzelfde wil, en daarna nog eens wachten tot dit uitgevoerd wordt.

Een nachtverbod, dat vraagt Ecolo-Groen al altijd, maar een nachtverbod kan door de conferentie van Burgemeesters helaas niet beslist worden. Dat is zelfs geen officiële instantie, laat staan dat zij naar een rechtbank kunnen gaan.

Overlapping van alle bevoegdheden: ja, maar daarom zeg ik met een action de cessation environnementale hebben wij wel een levier. Als Molenbeek dat kan, kan Brussel dat ook.
Helaas hebben wij een overlapping van 07L-route en een kanaalroute. Dat is de jammerste overlapping.

Ik hoop dat u toch nog van gedachte verandert en dat wat Molenbeek doet, dat dat ook verdergezet kan worden.
Ik steun mevrouw Persoons wel in haar acties. Ik hoop dat dit morgen eerder dan overmorgen, eerder dan als jullie allemaal samen akkoord gaan voor een evenwichtige manier, kan aangepakt worden.
Dank u wel.

M. le Président.- Merci bien. L'incident est clos.

Avant de passer aux questions d'actualité, M. Maimouni souhaitait prendre la parole.
Je vous en prie.

M. Maimouni.- Oui, j'ai déposé une question relative à un article paru dans la presse où quelqu'un ayant remporté un marché public concernant la construction d'une salle temporaire de sport réclame aujourd'hui 4 millions d'euros et cette question a été renvoyée en comité (?) secret.

Donc je voulais savoir si vous mainteniez cette position et pourquoi.

M. le Bourgmestre.- Parce qu'on est en contentieux et quand on a un contentieux judiciaire, c'est toujours en secret.

M. Maimouni.- Ma question ne visait pas à parler de l'entreprise en question : je ne demandais pas la ligne de défense juridique de la Ville de Bruxelles, mais je demandais tout simplement les motivations de l'échevine ayant rompu ce marché qui a été remporté.

J'ai posé des questions simples : s'il y a eu concertation avec ladite entreprise, si elle a été consultée, si le département juridique de la Ville de Bruxelles a été concerté.
Est-ce qu'une médiation a été faite afin d'éviter d'éventuelles dépenses à plus de 4 millions d'euros – sachant qu'une enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros avait été négociée durant l'ancienne législature par M. Hellings et que ça ne sortait même pas de la poche de la Ville de Bruxelles ?

Donc, pourquoi envoyer ce débat en comité (?) secret, quand il s'agit non pas de la ligne de défense juridique, mais des motivations de l'échevine en place aujourd'hui ?
Il n'y a aucune corrélation : d'ailleurs, la presse en fait état, donc ce n'est même pas sous le sceau du secret judiciaire.

M. le Bourgmestre.- La presse a fait état de la déclaration de la société. Et quand il y a un contentieux judiciaire, nous en discutons en secret, ce qui sera juste après, dans cette même séance, mais en comité secret.

Questions d'actualité de MM. MAIMOUNI et HELLINGS concernant les dégâts au stade Roi Baudouin

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, notre stade Roi Baudouin a été la victime de dégradations importantes dans les tribunes occupées par les supporters du Sporting d'Anderlecht lors de la finale de la Coupe de Belgique, jeudi dernier, remportée par l'Union saint-gilloise.

L'ampleur des incendies, des actes de vandalisme, du niveau de violence sont inédits – et c'est un ancien échevin des sports qui parle ! Ce sont avant tout les sièges, entièrement remplacés dès 2023, qui ont été la cible de ces actes inacceptables.
D'où, madame l'échevine, mes questions :

Comment expliquez-vous que ces fumigènes, source des incendies, soient arrivés à l'intérieur du stade ?

À combien exactement le service des sports estime-t-il aujourd'hui le coût des dégâts infligés à notre infrastructure communale ?

Et j'aurais voulu savoir (je ne vous ai pas posé la question, mais je vous la pose maintenant) : est-ce que la piste a été atteinte – piste qui a été rénovée il y a deux ans, entièrement ?

La Ville de Bruxelles pourra-t-elle facilement se refournir en sièges identiques ou possède-t-elle le nombre suffisant de sièges de remplacement en stock ?
Je me souviens qu'on avait commandé des sièges supplémentaires au moment de la commande des sièges.

Le Collège a-t-il déjà discuté de ces actes de vandalisme et a-t-il déjà envoyé un courrier avec la facture au Royal Sporting Club Anderlecht (RSCA) ?
Et si oui, quand ?

Dans le passé, la Ville a pu accorder des subsides et/ou – j'insiste – des créneaux d'occupation de terrain à la deuxième académie de jeunes du RSCA (appelée RSCA Center Brussels) ou à l'équipe future.
Combien de subsides et ou de créneaux d'occupation de terrain sur le site du Heysel la Ville de Bruxelles accorde-t-elle au RSCA dans son ensemble en 2025 ?
Par exemple, l'équipe future joue dans le stade Roi Baudoin – en tout cas, elle y jouait il y a quelques années.

Le Collège a-t-il envisagé de revoir sa relation avec le RSCA suite à cet incident grave ?
Par exemple, en ne répondant plus positivement aux éventuelles demandes de subsides et/ou d'occupation de terrain pour 2025 et 2026 ?

Enfin, comment envisagez-vous de revoir les contours de la convention avec

l'Union belge de football et la Pro League afin de mieux responsabiliser les clubs et d'éviter que des scènes de chaos et de destructions de notre patrimoine sportif ne se reproduisent à l'avenir ?
Merci pour vos réponses.

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, ce n'est pas la première fois, madame l'échevine, que nous avons des incidents lors de la Coupe de Belgique au stade Roi Baudouin : il y a eu des précédents.
Comment se fait-il qu'aucune mesure n'ait été entreprise afin de pouvoir les éviter ?

Ne fût-ce que la location – je ne dis même pas l'installation –, de caméras gérées par l'intelligence artificielle ?
Ça ne coûte pas cher : on est à quelques dizaines d'euros à la location.

Comment se fait-il que la sécurité était complètement poreuse ?
Parce que vous savez ce que c'est, la taille d'un fumigène ? Ce n'est pas un paquet de cigarettes : ça fait plus de 40 cm de large sur 15 cm de circonférence. Ce n'est pas petit !
Ça a mis les gens en panique, les familles en panique. Ça a dégagé de la fumée dense – il y a des enfants, il y a des personnes qui sont asthmatiques….
C'est un danger – on est exposé à pouvoir se faire brûler au troisième degré.
Et qu'est-ce qui a été entrepris ? Rien !

Rien du tout – tout simplement parce que vous courbez l'échine devant l'Union belge, ayant peur qu'ils aillent voir ailleurs !

Ils n'ont même plus le respect de l'autorité publique et politique. Vous n'imposez même pas le strict minimum afin de garantir la sécurité des femmes

et enfants qui vont assister à la finale de la Coupe de Belgique…
Est-ce que vous pouvez répondre ?

L'année passée, on a assisté à des scènes de chaos, tant dans les rues que dans le stade, donc vous savez que c'est un événement problématique – l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) le dit, les services de police vous avertissent, la sécurité de la STIB vous l'a dit.
Quelles sont les remarques effectuées par le département des sports concernant la problématique ?
Eh bien rien… Vous n'avez rien fait !

Sortir dans la presse le lendemain en disan que « ce n'est pas à la Ville de Bruxelles de payer la facture », c'est facile à dire.
Mais j'aimerais qu'on puisse prévenir et non systématiquement devoir guérir, au sein de ce Collège communal.

Mme Frelinx, échevine.- Je vous remercie, messieurs les conseillers communaux. Avant de répondre précisément aux différents points soulevés, permettez-moi de dire avec la plus grande fermeté que les événements qui se sont déroulés au stade Roi Baudouin lors de la finale de la Coupe de Belgique sont tout simplement scandaleux.
Les violences, les incendies, les dégradations, l'utilisation massive de fumigènes et les actes de vandalisme auxquels nous avons assisté sont inacceptables !

Ces comportements n'ont rien à faire dans un stade de football, rien à faire dans une manifestation sportive, et plus largement, rien à faire dans notre société.
Je le dis très clairement : ces individus ne sont pas des supporters. Il s'agit de délinquants, qui mettent en danger les autres spectateurs, les familles, les

enfants, les services de sécurité et l'ensemble du public présent.

Car au-delà des dégâts matériels – déjà considérables –, il y avait un véritable enjeu de sécurité : des incendies se sont déclarés dans les tribunes, des centaines de fumigènes ont été utilisés, des mouvements de foule ont été constatés.
Tout cela aurait pu avoir des conséquences dramatiques !

L'autorité publique ne peut jamais banaliser ni tolérer ce type de violences.
Quels qu'en soient les motifs !
Il faut identifier les responsables, les poursuivre, les sanctionner financièrement et les exclure durablement, voire définitivement des stades.

Ensuite, je voudrais également préciser à titre liminaire que la Ville de Bruxelles est propriétaire de l'infrastructure, mais qu'elle se limite à mettre le stade à disposition des organisateurs d'événements.
Que ce soit pour les concerts, les matchs des Diables rouges ou la finale de la Coupe de Belgique, ce sont les organisateurs qui assurent l'organisation opérationnelle de l'événement, la gestion des accès, les contrôles de sécurité et le déploiement des stewards chargés des fouilles.

Cela ne signifie évidemment pas que nous refusons toute réflexion ou toute amélioration avec les organisateurs, au contraire. Mais il est important de rappeler le rôle exact de chacun – que vous connaissez tout aussi bien que moi, monsieur Hellings.

Alors, je réponds à vos questions dans l'ordre :

Comment expliquer que des fumigènes et des feux d'artifice soient arrivés à l'intérieur du stade ?

Vous aurez sans doute vu les nombreuses images diffusées dans la presse et sur les réseaux sociaux : des centaines de supporters ont forcé les accès de la tribune 4 quelques instants avant le début du match, dans une violence absolument inouïe – ils ont foncé sur les barrages et sur les forces de police !

Face à un tel déferlement, les stewards et les policiers présents n'étaient matériellement plus en mesure d'effectuer correctement les contrôles individuels sans créer un risque encore plus grand pour la sécurité des personnes présentes.
C'est dans ce contexte que plusieurs centaines de personnes sont entrées sans respecter les procédures de contrôle habituelles.

Cet incident sera analysé par la police et par les organisateurs.
Aussi, il semble que les stewards soient les mêmes que ceux présents au club, ils connaissent donc très bien les supporters et pourraient peut-être effectuer certains contrôles de manière plus légère. Il appartient aux organisateurs d'étudier cette question avec attention.

Deuxièmement, à combien s'élèvent les dégâts infligés au stade Roi Baudouin ?
Les services de la Ville ont procédé dès le lendemain du match à un état des lieux complet. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail remarquable des équipes qui ont travaillé sans relâche pour nettoyer, sécuriser et remettre le stade en état dans les meilleurs délais.
Le montant estimé des dégâts s'élève à environ 70.000 €.

Je veux être claire : ce coût ne sera pas supporté par les contribuables bruxellois ! La facture sera intégralement répercutée aux organisateurs et aux clubs concernés.

Troisièmement, la Ville dispose-t-elle de suffisamment de sièges de remplacement ?
Oui, nous disposons d'un stock suffisant pour procéder rapidement aux remplacements nécessaires. Ce stock avait d'ailleurs été reconstitué en mars dernier, précisément afin d'anticiper ce type d'incidents – malheureusement devenu récurrent dans certaines rencontres à risques. Même si nous espérions ne pas devoir y recourir aussi rapidement, cela permettra d'assurer la continuité des prochains événements dans le stade.

Quatrièmement, le Collège a-t-il déjà discuté de ces actes et un courrier a-t-il été adressé au RSCA ?
L'événement s'est déroulé jeudi dernier, nous sommes aujourd'hui lundi : le Collège ne s'est pas encore réuni depuis les faits.
En revanche, des contacts ont déjà eu lieu avec l'Union belge, ainsi qu'avec des responsables du RSC Anderlecht : ils connaissent parfaitement notre position et partagent d'ailleurs notre indignation face à ces actes.
Ils ont été informés du fait que la facture leur serait transmise dans les prochains jours. Un courrier officiel accompagnera cette démarche, afin de rappeler la position très ferme de la Ville de Bruxelles.

Cinquièmement, quels subsides et occupations de terrain ont été accordées au RSCA ?
Concernant les subsides, le RSCA Center Brussels a bénéficié des aides suivantes :

- 10.800 € en 2020 ;
- 5.300 € en 2021 ;
- 5.500 € en 2022 ;
- 5.500 € en 2023.

Aucun subside n'a été accordé à partir de 2024.

Concernant les occupations de terrain, le club occupait les annexes du stade jusqu'à la fin du mois de juin 2025, car le club a cessé ses activités.
Concernant l'équipe RSCA Future, celle-ci a occupé ponctuellement le terrain principal du stade :

- à six reprises durant la saison 2022-2023 ;
- à 11 reprises durant la saison 2023-2024 ;
- et à six reprises durant la saison 2024-2025.

Aucune occupation depuis mon entrée en fonction.

Sixièmement, le Collège envisage-t-il de revoir sa relatiion avec le RSCA ?
Comme exposé, le RSCA n'occupe plus nos installations – à ce jour, nous n'entretenons plus aucun lien avec le Sporting d'Anderlecht.

Septièmement, comment envisagez-vous de revoir les conventions avec l'Union belge et la Pro League ?
Nous allons poursuivre le travail avec l'Union belge, la Pro League et les différents acteurs concernés afin de renforcer les mécanismes de prévention, de contrôle et de sanctions.

À notre niveau, nous utilisons les leviers à notre disposition. Nous avons rapidement fait état des dégâts et nous allons dresser la facture.
La remise en état sera intégralement supportée par les clubs, mais soyons honnêtes : ce n'est pas la convention que la Ville a avec l'Union belge et la Pro League qui résoudra tous les problèmes.

La question des accès au stade et de l'encadrement de ces événements dépend du gouvernement (?) fédéral. C'est dans ce cadre que je tiens à saluer le travail du ministre de l'intérieur Bernard Quintin, qui a décidé de prendre ce dossier à bras-le-corps.
Le renforcement de la loi football est indispensable. Il faut des sanctions plus lourdes, des mécanismes d'identification plus efficaces et des interdictions de stades réellement dissuasives. Il faut que ceux qui commettent ces actes comprennent qu'ils ne bénéficieront plus d'aucune forme d'impunité !

Lorsqu'on incendie un stade, lorsqu'on détruit du mobilier public, lorsqu'on met en danger des milliers de personnes, on commet des délits graves et la réponse doit être à la hauteur.
Nous devons retrouver une chose simple : le football doit rester une fête populaire et familiale, pas un terrain de violences et de chaos.

Je réponds à la huitième question : est-ce que la piste a été touchée ? Non.
Je vous remercie pour vos questions.

M. Hellings.- Mais donc il faut que rapidement, le stade soit… eh bien, réparé. Donc je salue la fermeté de la prise de parole de l'échevine après ces événements malheureux, maintenant, il faut réparer les dégâts.
Vous n'avez malheureusement plus la possibilité d'utiliser le levier des subsides au RSCA, puisque vous n'en octroyez plus – n'en octroyez plus jamais, c'est mon conseil.

Et à l'heure où vous augmentez drastiquement les tarifs d'occupation, si jamais l'équipe future d'Anderlecht demandait encore une fois d'occuper le stade Roi Baudoin pour jouer, je vous suggère de monter au maximum les tarifs pour cette

équipe, qui a les moyens, plutôt que sur les clubs de nos quartiers qui, aujourd'hui, ont difficile à payer la facture que vous leur imposez.

Et puis sur la façon dont vous allez récupérer ces 70.000 € environ pour réparer les dégâts, je signale quand même qu'il y a une partie lésée, le RSCA, le Sporting Anderlecht, dont M. le Bourgmestre fait partie du conseil d'administration, et une partie lésée, la Ville de Bruxelles, dont M. le Bourgmestre fait partie du Collège des bourgmestres et échevins.
J'invite donc M. le Bourgmestre à ne pas prendre part à la décision que vous prendrez de réclamer des arrhes au RSCA, pour une raison évidente de conflit d'intérêts, bien visible dans cette malheureuse affaire.

M. Maimouni.- C'est plutôt cocasse parce que vu l'enfumage, une fois de plus, balancé par la majorité, c'est plutôt du vent. Vous avez brassé beaucoup de vent, madame l'échevine – je ne manquerai pas de vous brancher à une éolienne, parce que je serai chargé en énergie pour l'année !
Mais vous avez utilisé le mot « scandaleux ». Ce qui est scandaleux, c'est votre inaction !
Ce qui est scandaleux, c'est votre manque d'action rétroactive et pour pouvoir empêcher ces problèmes : vous ne faites rien – mis à part brasser du vent !

Vous parlez de centaines de fumigènes : pourquoi ? Pour la simple et bonne raison qu'ils ont forcé le barrage de sécurité.
Mais vous savez, la décision qu'il y avait à prendre à ce moment-là : à partir du moment où on n'a plus le contrôle sur ce qui rentre dans le stade, on prend une décision responsable et on reporte le match.
Pourquoi ? Parce que les règles de sécurité ont été bafouées. À partir du moment où on n'a plus le contrôle sur ce qui est rentré dans le stade, nous avons des décisions responsables à prendre.

J’ai une question :

Vous allez peut-être me trouver complotiste, mais il y a encore quelques années, nous avons eu des attentats ici. Qu’est-ce qu’il en aurait été si quelqu’un était rentré avec une bombe et pas un fumigène ?
Là, je vous fais moins sourire…

Qu’est-ce qui se serait passé ?
Je tiens à vous rappeler que l’année dernière, pendant un match de foot, il y a quelqu’un dans la rue qui s’est fait abattre – avec une mitraillette.
Je dois vous remémorer ce que c’est, la priorité de passer la sécurité avant toute chose ?

Et vous dites que vous mettez à disposition l’infrastructure, mais que vous n’êtes pas au courant de ce qui se passe ?
Mais , à côté de la maman de Dame Hypocrisie, j’ai visiblement affaire à « Dame Carabistouilles », parce que quand on organise un événement au stade Roi Baudouin, madame Frelinx – je sais, vous souriez, vous en rigolez, vous êtes même filmée à cet effet –, qui est présent ? Il y a le département sport, il y a Brussels Expo par rapport à la mobilité autour de l’événement. Vous avez la STIB qui est présente, vous avez les forces de police qui sont présentes, vous avez les responsables du stade qui sont présents, vous avez l’Union belge et les deux autres équipes. Et vous me dites qu’il n’y a pas de réunions préalables de sécurité ?!
Eh bien c’est faux : il y en a une.

Et quelles ont été les remarques et les obligations de normes de sécurité du département sport ?

Eh bien il n'y en a eu aucune…

Prouvez-moi le contraire, sortez-moi le procès-verbal (PV) – parce que moi, le PV, je l'ai vu : il n'y en a aucune ! Donc cessez de mentir, madame Frelinx , et souciez-vous de la sécurité et des usagers du stade Roi Baudoin !

Merci.

Et j'aimerais attirer votre attention, si vous pouvez me donner le programme d'intelligence artificielle que vous utilisez pour vos réponses, parce qu'à aucun moment, vous n'avez levé la tête et vous n'avez connaissance de manière sincère sur, justement, cette problématique – vous ne faites que « tourner autour du pot ».
Il faut arrêter de sortir sur les réseaux sociaux et de dire : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre. » Vous êtes échevine des sports, et c'est sous votre responsabilité : ne vous « débinez » pas, s'il vous plaît !

Question d'actualité de Mme DE MARTE concernant des incidents survenus lors de la Brussels Pride

Mme De Marte.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, samedi, on était 200.000 personnes dans les rues de Bruxelles pour la 30e « Pride » de Bruxelles, un événement majeur pour la Ville, la communauté LGBTQIA + et toutes celles et ceux qui se battent pour une capitale européenne libre, ouverte et inclusive.

Or hier, nous avons appris que juste après la marche, des artistes internationaux de drag qui avaient performé à la Pride et leur entourage, six personnes en tout ont été victimes d'une agression manifestement homophobe et transphobe. Encerclées, puis frappées par un groupe d'environ 25 jeunes, elles ont été

attaquées en plein jour et en plein centre, rue de Nancy, alors qu'elles quittaient à peine la Pride pour récupérer leurs voitures.

Les témoignages sont glaçants. Elles m'ont aussi fait part du fait qu'une voiture de police qui se trouvait sur place et à qui elles ont demandé de l'aide n'est pas venue à leur secours, ni n'a appelé une ambulance, malgré les blessures visibles sur certains d'entre eux.

Je vais d'abord exprimer toute notre solidarité aux victimes de cette violence haineuse et inacceptable.

Monsieur le Bourgmestre, comment telle agression a pu se produire au cœur de Bruxelles, à quelques mètres d'un événement placé sous haute sécurité ?
Quels dispositifs étaient prévus pour protéger les participantes et les participants de la Pride ?

Ces questions se posent d'autant plus que pendant la manifestation, un important dispositif policier était mobilisé autour de véhicules du MR et de la N-VA.
La police s'est même engagée pour demander à Ecolo-Groen de retirer des pancartes pourtant respectueuses adressées à nos amis du MR, allant jusqu'à encercler une partie du cortège lorsque ce refus a été exprimé.

Quelles étaient les instructions que la police a reçues ?
Pourquoi un déploiement si important pour protéger le MR et la N-VA et une attention *(inaudible)* pour les participants et artistes de la Pride ?
Merci.

M. le Bourgmestre.- Merci, madame De Marte. Évidemment, comme vous, je

déplore complètement cette agression que nous avons apprise également, à travers nos officiers de diversité, qui existent dans notre corps de police depuis de nombreuses années.
J'étais particulièrement aussi choqué par l'âge, apparemment, des personnes de cette agression, qui a lieu dans les Marolles.

Donc nous ferons tout pour retrouver leurs auteurs, et puisqu'il s'agit apparemment de mineurs, d'après les témoignages, prendre aussi les parents.

Je vous dirais d'ailleurs que souvent, je lis : « Est-ce qu'il faut encore une Pride ? Est-ce qu'il faut encore revendiquer ? »
Je vous invite à lire ma page, la page de Mme Ben Hamou, par rapport au merveilleux spectacle qu'a fait le cabaret Mademoiselle à l'Hôtel de Ville, ou par rapport à une *(inaudible)* d'avoir mis le drapeau LGBTQIA + sur l'Hôtel de Ville, pour voir que l'homophobie est encore une réalité énorme !
J'ai même vu des commentaires de gens qui me disaient : « Oui, mais pourquoi vous n'enlevez pas les commentaires homophobes ? ». Parce que je veux que ça se sache !

Et je suis quand même halluciné, en effet, et on a souvent cette espèce de sentiment que le combat est gagné et qu'on peut passer à autre chose, ce n'est pas vrai.
Votre interpellation est correcte, ça ne peut pas arriver et je considère ça comme un échec, ce qui est arrivé à ces artistes…

J'ai trouvé l'ambiance extrêmement festive et positive. C'est vrai qu'il y a toujours ce débat autour des chars politiques – enfin, de deux partis –, mais bon : il va falloir un jour trancher ça, parce que je vous le dis personnellement, je pense qu'en effet, c'est beaucoup de moyens qu'on doit déployer pour éviter

que les gens se tapent dessus – ce qui est aussi notre but, hein ? parce que les interpellations sont particulièrement agressives aussi, hein ? par rapport à cela. Et donc il y a des débats qu'on a avec la Rainbow House : faut-il des chars politiques ou pas ?

En même temps, la Pride doit aussi être revendicative. Regardez ce qui se passe au Sénégal, par exemple, qui est quand même aussi quelque chose d'hallucinant, dont on ne s'attendait pas à une telle violence ! Donc il existe encore une homophobie qui se développe, malheureusement, dans certaines parties du monde.

Et donc pour revenir à ça, plein soutien aux victimes : ça ne doit pas arriver ! On continuera à renforcer nos moyens.

Je tiens à dire, ceci dit que l'immense majorité de la Pride s'est passée dans un bon état d'esprit, qu'il y a beaucoup de gens qui comprennent et qui voient ce mouvement comme étant un mouvement de revendication important, et c'est ce que nous essayons de reporter comme importance dans ce Collège, tout comme dans les Collèges précédents, hein ? il faut quand même le dire.
La Ville de Bruxelles, en tout cas depuis 2000, a montré que la Pride devait être partie intégrante de son projet de ville.

Mais il n'empêche que ces personnes ont été agressées, et je ne peux que considérer que ce n'est pas normal.

Pour le reste, en effet, eh bien je peux comprendre qu'on conteste certaines choses. Comme je l'ai déjà dit par rapport à d'autres sujets, il faudrait apprendre à « s'engueuler » sereinement, sans se menacer, sans vouloir se taper dessus. Sans que ce soit la police qui doive parfois encadrer pour éviter que des

violences aient lieu.
Parce que malheureusement, c'est le cas. Ce n'est pas le cas, d'ailleurs, qu'à la Pride ! Je le redis, je l'ai dit à d'autres personnes et à d'autres débats – qui ne concernent pas mon parti, en plus, hein ? Mais je le sais.

C'est un débat plus général, qu'on devra un jour avoir dans notre démocratie, redescendre d'un cran et comme je le dis, avoir des convictions fermes – ça, ça vaut pour les deux côtés –, sans parfois arriver à certaines scènes de violences qui font que la police doit intervenir.
Mais ça, c'est un autre débat.

Je n'ai pas envie de mêler les deux, parce que ce qui est arrivé à ces personnes, qui sont venues produire une performance, qui sont venues, justement, participer à un mouvement de revendication – parce qu'au-delà de la fête, c'est un mouvement de revendication –, elles n'auraient jamais dû être agressées.

Et je le répète, apparemment par des enfants d'un quartier populaire bien connu, qui est connu aussi pour être un quartier agréable, mais par rapport à des enfants qui ont un âge, quand même… Enfin, c'était… le témoignage de la victime parlait d'enfants de 14 ans !
Donc on a (?) quand même un énorme chantier encore, derrière nous – tous ceux qui croyaient que tout ce qu'on devait employer sur la diversité et sur les différents débats qui concernent le LGBTQIA + était peut-être vain se rendent compte aujourd'hui que c'est un combat qui est plus que jamais d'actualité.
Je vous remercie.

Mme De Marte.- Merci, monsieur le Président et merci, monsieur le Bourgmestre. Donc, tout à fait d'accord avec vous et merci d'avoir condamné aussi fortement ces violences.

On est tous d'accord aussi sur le fait qu'il n'y a pas qu'une question de répression, mais vraiment, le rôle de la Ville doit être dans l'éducation et dans la pédagogie autour de certains sujets et de la diversité, parce que c'est vraiment très, très inquiétant, comme vous le disiez, l'âge de ces agresseurs.
Donc, j'apprécie vos mots de condamnation.

Je suis encore un petit peu choquée par ce que j'ai entendu par les personnes, les victimes de ces attaques, concernant l'inaction de la police.
Donc, je peux vous donner aussi des références plus précises tout à l'heure sur cette voiture qui ne les aurait pas secourues, ou au contraire, ne serait même pas descendue voir qu'est-ce qu'il s'est passé.

Mais je vais revenir sur ce que vous disiez, sur les dispositifs pendant la Pride pour sécuriser les partis politiques : moi, j'étais dans la manifestation avec ma collègue Lotte Stoops et, à un moment donné, on s'est retrouvés, mais littéralement encerclés par des dizaines de vélos de police, parce qu'Ecolo avait des pancartes – qui étaient tout à fait innocentes –, et on a eu des policiers, certains d'entre eux vraiment gênés de ce qu'ils devaient faire, qui ont essayé de nous encercler pour qu'on n'arrive pas à rentrer ou à sortir de notre positionnement au sein du cortège, alors qu'il n'y avait aucune violence.

Il n'y avait tellement aucune violence qu'à la fin de cette scène, qui était relativement ridicule, d'où les policiers avaient un peu honte eux-mêmes, le président d'Anders est venu embrasser le président de Groen et le secrétaire général des libéraux européens est venu m'embrasser moi, parce qu'on était sur la première ligne, séparés par les policiers, et tellement eux, ils étaient gênés par cette action de la police, eux-mêmes.
Donc, je vous dis – bien sûr, on ne va pas mélanger les deux choses –, mais moi, j'étais quand même un petit peu choquée par ces dispositifs policiers alors que

les choses se passaient entre nous de manière complètement apaisée – il n'y a aucun partisan d'Ecolo que je n'ai jamais vu, en manifestation de la Pride… qui fasse des provocations violentes *(rire)* pendant la Pride.

C'était vraiment quelque chose qu'on n'a pas compris. Donc, je me dis, pour le futur, vraiment, il s'agit de trouver une manière de sécuriser les participants et de ne plus faire passer des choses aussi…
Moi, franchement, je me suis excusée au nom de la Ville et je pense que ça serait bien aussi que ces victimes reçoivent des excuses plus officielles que celles d'une conseillère communale, parce qu'en plus, ce sont des étrangers, ce sont des personnes qui sont racisées, qui, déjà, ne viennent pas de parcours faciles, et de se retrouver dans la capitale de l'Europe – qui devrait être vraiment l'endroit où on célèbre la diversité, l'inclusion, la fête, les droits de tout le monde –, à se trouver agressés et malmenés, je trouve que c'est absolument absurde !

Donc voilà : pour le futur, s'il vous plaît, prenez en considération un dispositif plus adéquat.
Merci beaucoup.

Question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant le projet de réaménagement du rond-point Louise

M. Maimouni.- J'aimerais savoir qui est-ce qui va répondre à la question, puisque on m'a dit que…

M. le Président.- C'est Mme l'échevine Maes.

M. Maimouni.- Donc, madame Maes, bonjour. Donc, concernant… En fait,

j'aimerais savoir, premièrement, quel est… je sais que c'est une compétence régionale, mais quelle est l'avis de la Ville, quel a été l'avis de la Ville et est-ce qu'il a été pris en considération ?
Est-ce que la Ville de Bruxelles, elle, a consulté (?) les commerçants et les riverains, pour qui ce rond-point réduit à une seule bande pose énormément de problèmes ?

Et sur quels critères vous l'avez validé ? Parce que les commerçants du boulevard de Waterloo et de la fin de la Toison d'Or sont en souffrance – c'est un fait, ils vous l'ont dit, ils vous l'ont redit : ils ont en moyenne 20 % de personnel en moins depuis ces cinq dernières années. Cela s'accentue.
Ils sont dans la panique concernant un nouveau plan de réaménagement dit « les Champs-Élysées de Bruxelles » – ce que je trouve un peu ridicule.

Donc, est-ce que la Ville est favorable à ce plan d'aménagement ou est-ce qu'elle a émis des réticences vis-à-vis de la Région ?
Quelles sont les études – parce que c'est un plan provisoire –, quelles sont les études qui ont pu démontrer que la pérennisation actuelle sur une seule bande était la bonne solution ?
Je vous remercie.

Mme Maes, échevine.- Cher monsieur Maimouni, merci pour votre question.

Alors, le rond-point Louise est, comme vous le savez et comme vous l'avez dit, une voirie régionale, et le réaménagement est une initiative de Bruxelles Mobilité visant à pérenniser la phase de test actuellement en place.
Et dans le cadre de la demande de permis, un rapport d'incidence a effectivement été joint. *(Inaudible.)*

Pour rappel, la phase de test du rond-point a été mise en œuvre parce que le rond-point Louise constituait une zone à concentration d'accidents (ZACA), c'est-à-dire une zone particulièrement accidentogène, marquée par de nombreux accidents avec dommages corporels.
Plusieurs traversées piétonnes étaient peu sécurisées et aucun aménagement spécifique n'était prévu pour les cyclistes.

Le rond-point est non seulement fortement fréquenté par les voitures, mais également par les piétons, les usagers de transports publics qui empruntent les arrêts de tram situés sur le rond-point, ainsi que par les cyclistes.
Du point de vue de la sécurité routière, un réaménagement adapté était absolument nécessaire et la phase de test constituait – ou constitue – une avancée importante dans la bonne direction.

Le permis de réaménagement a été délivré par Urban.brussels (?) le 21 novembre 2025 et dans le cadre de cette demande de permis, le Collège de la Ville de Bruxelles n'a pas rendu d'avis formel : c'était une de vos questions. Merci.

M. Maimouni.- Donc, si je comprends bien, madame l'échevine, la Ville de Bruxelles n'a pas été concertée ?

Si ? Vous avez concerté les riverains, vous avez concerté les commerçants ? Vous l'avez fait ?

Non ? Donc vous vous êtes basé sur quoi, mis à part les statistiques – non évoquées, parce que vous parlez de zone accidentogène mais vous n'avez pas dit combien d'accidents ?
Un tous les cinq ans ? Un tous les deux ans ? Un tous les dix ans…

Mme Maes, échevine.- Je propose que votre groupe politique pose cette question à la ministre concernée au parlement.

M. Maimouni.- Oui, mais c'est à vous que je pose la question au sein de ce… puisque c'est sur le territoire de la Ville de Bruxelles et ce sont les commerçants de la Ville de Bruxelles qui en pâtissent.
Donc la question que je vous ai posée est claire : quelles sont les études d'incidence qui ont été faites ? Est-ce qu'elles ont été faites par Hub.brussels (?) ? Est-ce que… oui ou non ?

Est-ce que la cellule commerce a concerté ces commerçants ?
Parce que visiblement non, donc vous vous êtes basé sur quoi ?

Parce que quand j'entends que vous voulez réaménager le boulevard de Waterloo, est-ce que…
Mme Maes, échevine.- Vous n'arrêtez pas de dire « vous », mais vous vous adressez à la mauvaise personne : vous devez poser ces questions à la ministre compétente, Elke Van den Brandt.

M. Maimouni.- Okay, ça va. La question est la suivante : est-ce que vous êtes le relais communal vis-à-vis de la Région, de la mobilité ? Oui.
On est où ça ? Au conseil communal de la Ville de Bruxelles.

Vous avez des réunions avec la ministre Elke Van den Brandt.

Vous avez des réunions avec elle – je ne suis pas fou, quand même ?!
Ou bien vous faites comme Mme Frelinx : vous vous adressez à personne, vous faites comme bon vous semble ?

Donc il y a des réunions.

Il y a des commerçants qui souffrent, madame l'échevine ! Donc êtes-vous favorable, oui ou non, au maintien et à la pérennisation actuelle de la bande ?

Donc dites… ayez le courage de vos opinions : dites « oui » !
Je suis peut-être souvent en désaccord avec M. le Bourgmestre, mais au moins, il a le courage de ses opinions. Donc faites de même, dites : « Oui, on veut maintenir ça…

Mme Maes, échevine.- J'ai donné une réponse à votre question au moment où vous étiez en train de parler avec votre voisin !

M. Maimouni.- Comment ça ? Eh bien elle était tronquée, votre réponse – on aura beau la revoir, elle était tronquée.
Quelles sont les études ? Sur quoi vous vous êtes basés ?
Quand on fait une phase test, on teste. Un test c'est un examen. L'examen, il est basé sur des… Il y a… C'est quoi la réponse à un examen ? C'est les résultats.

Quels sont les résultats de ces tests-là ? Il n'y en a pas !
C'est purement idéologiquement…

Mme Maes, échevine.- Vous pouvez – c'est la dernière fois que je réponds ! –, vous pouvez lire les résultats de l'étude d'incidence sur le site de Openpermits.brussels.

M. Maimouni.- De ?

Mme Maes, échevine.- Comme tout le monde.

M. Maimouni.- Mais il n'y en a pas, madame, vous mentez.

M. le Président.- Allez, bon ! Elle a répondu, monsieur Maimouni.

M. Maimouni.- Comment ? Elle a répondu systématiquement à côté – c'est ça qui me dérange, monsieur le Président !

M. le Président.-Voilà : elle vous a répondu. Vous n'êtes pas satisfait de la réponse, mais elle vous a répondu.

M. Maimouni.- Oui, mais parce qu'on rentre dans une logique où on veut que tout le monde utilise les moyens de transport, les transports en commun, pour pouvoir se balader et faire des courses.
Mais je vois très mal quelqu'un partir chez Rolex acheter une montre à 20 ou 30.000 €, ou bien chez Louis Vuitton, se balader tranquillement dans le métro !

Question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant l'agression violente aux Marolles

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, on a assisté durant ce long week-end à une agression où une vieille personne s'est fait sauvagement et lâchement attaquer, étrangler et voler à la vue de tous.
Comme vous l'aurez constaté, cette vidéo a mis plusieurs minutes et je vous ai posé maintes et maintes fois la question : qu'en est-il de la ventilation des effectifs de police ?

Parce qu'actuellement, concernant la lutte contre la criminalité, tout ce que j'entends, ce sont des statistiques qui rapportent de l'argent – la chasse au blanchiment d'argent, c'est bien, mais faire en sorte que les rues bruxelloises

soient plus sécurisées, ce serait mieux !

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais je suis venu ici avec un gilet pare-balles il y a trois ans pour crier alerte à ce qui se passe.
Et ces trois dernières années, l'insécurité ne s'est pas améliorée : elle a systématiquement augmenté. Que ce soit en termes d'agressions, que ce soit en termes de fusillades, que ce soit en termes de morts et de blessés graves !

Donc là, aujourd'hui, concrètement, quelle est la ventilation ?
Parce que mis à part voir une grosse partie de vos forces de l'ordre missionnée à aller dresser des procès-verbaux, pourquoi vous ne les envoyez pas sur le terrain représenter l'autorité publique ?
Merci.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le conseiller, comme vous vous en doutez, une enquête judiciaire est actuellement en cours au sujet de cette agression, donc nous ne sommes légalement pas autorisés à apporter quelque précision quant à ce dossier sans l'accord express du magistrat instructeur.
J'ai eu moi-même le procureur du roi ce matin, qui m'a demandé la plus grande discrétion, mais je peux vous dire que l'enquête avance extrêmement vite.

Il convient par contre de vous préciser les dispositifs policiers présents afin de veiller à la sécurisation du territoire de notre zone de police et plus encore à la sécurité des personnes qui y vivent, travaillent ou la (?) fréquentent :

Outre le personnel policier uniformisé, qui assure une visibilité dans nos quartiers, les enquêteurs de recherche locale déconcentrée, notre brigade « trekkers », spécialisée dans la répression des vols à la tire, notre récemment

instituée équipe PROA (équipe policière détectant et combattant par le biais d'actions judiciaires rapides les phénomènes et entités criminelles), ainsi que nos patrouilles de la brigade anti-agressions arpentent quotidiennement les rues de tous nos quartiers.
Discrètes, mobiles et réactives, ces différentes unités « polbrusiennes » assurent la couverture de notre territoire en utilisant divers moyens de transport, et ce, afin de se fondre dans l'environnement urbain et intervenir immédiatement là où la situation l'exige.

Leur déploiement repose sur une approche dite *« intelligence-led policing »* (ILP) : police guidée par l'information, garantissant dès lors une action ciblée, stratégique et fondée sur l'analyse en temps réel.
On appuie un opérateur caméra sur une surveillance continue permettant de détecter sans délai les situations à risque et d'optimiser la coordination des équipes opérationnelles sur le terrain.

Pareil dispositif s'appuie également sur un partenariat solide, ici avec les commerçants et certaines structures communales, véritables relais d'informations, renforçant l'ancrage local et la proximité avec la population.

Dès qu'un fait significatif présente une opportunité d'enquête, le dossier judiciaire est immédiatement pris en charge par le ou les services spécialisés de notre direction de la recherche locale, assurant un suivi rigoureux et une réponse judiciaire cohérente.
À titre d'exemples :

- Rien que pour ce long week-end dans le centre de Bruxelles, la proactivité de nos services opérationnels a permis de procéder à dix flagrants délits liés au vol en tout genre, qui ont mené à la mise à disposition de 17 suspects – rien que ce

week-end !
- Depuis l'entame de cette année, toujours en ce qui concerne exclusivement le centre de Bruxelles, nos équipes ont procédé en matière de lutte contre les stupéfiants à 120 arrestations judiciaires, qui se sont soldées par 111 mises à disposition *(inaudible)* la délivrance de 30 mandats d'arrêt.
Plus de 100.000 € liés au narcotrafic ont ainsi pu être saisis.
- En matière de vols : pour la même période et le même territoire, nous comptabilisons 130 arrestations judiciaires pour 68 mises à disposition, dont 12 mandats d'arrêt.
- Tous faits (?) confondus, dans le centre-ville, depuis le 1er janvier de cette année, nous sommes à 349 arrestations judiciaires pour 208 mises à disposition, dont 48 mandats d'arrêt.
Nos services y ont procédé à la saisie de 147.000 €, ainsi que de 54 véhicules impliqués dans des dossiers judiciaires.

Je vous remercie.
M. Maimouni.- Mais c'est la siixème fois que je vous pose la question, monsieur le Bourgmestre, sur la ventilation :
Nous avons plus ou moins 2.000 policiers. Sur ces 2.000, combien sont consacrés à la lutte contre les stupéfiants ? Combien sont consacrés aux trekkers ? Combien sont consacrés aux « bikers » ?

C'est ça : quand je vous demande la ventilation, moi j'aimerais savoir, vous en tant que chef de la police et « maître d'orchestre », quels sont les instruments que vous faites sonner, où et comment ?
C'est ça que je vous demande. Pourquoi vous ne répondez pas à cette question, monsieur le Bourgmestre ? Elle est pourtant simple…

Et ce qui est interpellant, c'est de savoir la réalité, qui est que le nombre de

sanctions administratives communales (SAC) ont explosé ces trois dernières années, mais au détriment de quoi ?
Au détriment de la sécurité des usagers de la voie publique.

Donc c'est bien beau de me sortir ces statistiques, mais vous savez, comme dit le dicton, les statistiques sont comme les mini-jupes : ça montre beaucoup de choses mais cache l'essentiel – et vous cachez souvent l'essentiel, monsieur le Bourgmestre !
Moi, je vous demande…

M. le Bourgmestre.- Allez ! Je vous laisse à vos remarques sexistes *(rire)*.

M. Maimouni.- Comment ?

M. le Bourgmestre.- Je vous laisse à vos remarques sexistes.
(Rire.)
M. Maimouni.- J'assume complètement. Je dis ce que je pense et je…

Voilà. Mais moi, je vous demande, monsieur le Bourgmestre : pouvez-vous me donner, ne fût-ce que par écrit – vous ne voulez pas le faire publiquement ! –, pouvez-vous me donner par écrit la ventilation de vos forces de l'ordre, de telle manière à pouvoir voir sur ces cinq dernières années quels sont les changements qui ont été opérés et pouvoir éventuellement voir là où « le bât blesse » ?
Peut-être que l'un de vos changements a engendré des failles de sécurité beaucoup plus importantes, parce que cette agression, elle s'est passée de jour – elle s'est passée de jour, cette agression, justement ! À un jet de pierre du boulevard de Waterloo dont je viens de parler à l'instant !

Et vous demandez à ces mêmes personnes de changer leur habitude et de venir

en transports en commun ?
Soyez sérieux !

Question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant concernant le refus de la Fiesta Latina au bois de la Cambre

M. Maimouni.- Oui, j'ai vu ce week-end dans la presse que Mme l'échevine Frelinx avait déclaré qu'un seul événement par an verrait le jour, mais je vois que… voilà : donc vous avez pris un événement électro et vous avez mis sur le côté et déplacé l'événement de la Fiesta Latina, qui a son ADN, qui vient de ce quartier (parce que je tiens à vous rappeler que la Fiesta Latina avait vu le jour sur la place du Châtelain).
Ça s'est développé, elle s'est déplacée dans le bois de la Cambre, où cet événement, je tiens à vous le rappeler, est familial et accessible pour tous : pour les femmes et les enfants, pour les familles, pour les enfants, pour les seniors. Donc… Et la contribution, pour pouvoir accéder à l'événement, c'est une dizaine d'euros, contrairement aux 50 à 250 €, voire 400 € en VIP pour l'événement Hangar, un événement électro générant beaucoup plus de nuisances.

Donc pourquoi avoir délocalisé un événement familial, qui met à l'honneur la culture latino (?), qui existe depuis plus d'une quinzaine d'années, au détriment (?) d'un nouvel événement électro – ne (?) concernant qu'une cible bien précise pouvant y accéder et engendrant beaucoup plus de bruit de nuisances ?
Je vous remercie.

Mme Frelinx, échevine.- Monsieur le conseiller communal, je vous remercie pour votre question. Je tiens d'abord à préciser qu'il n'est absolument pas

question de supprimer purement et simplement Fiesta Latina : la décision prise concerne uniquement sa tenue au bois de la Cambre et s'inscrit plus largement dans une réflexion sur l'avenir des événements à musique amplifiée dans les espaces verts bruxellois.

Fiesta Latina est un événement populaire, familial, qui attire un public diversifié et qui répond à une véritable attente. La question n'était donc pas de porter un jugement artistique ou culturel sur cet événement, mais bien de se demander si le bois de la Cambre constitue encore aujourd'hui le lieu le plus approprié pour accueillir ce type de manifestations.
Et objectivement, nous considérons que ce n'est plus le cas.

Fiesta Latina se déroule sur trois jours, nécessite l'installation d'infrastructures importantes, donc plusieurs scènes, une nonantaine de food trucks et de la musique amplifiée en continu durant tout le week-end.
Cela engendre des nuisances importantes pour les riverains, avec de nombreuses plaintes récurrentes liées au bruit, mais également un impact significatif sur le bois lui-même : déchets, dégradations horticoles, impacts sur la faune et la flore, pression importante sur les pelouses et sur les chemins.

J'ai donc pris mes responsabilités en considérant qu'il s'agit du plus grand espace vert de la Ville de Bruxelles, du véritable poumon vert de notre ville – en quelque sorte, le jardin de toutes celles et ceux qui n'en ont pas.
À ce titre, cet espace mérite une attention et une protection particulières.

C'est la raison pour laquelle j'ai estimé que le bois de la Cambre n'était plus adapté pour accueillir un événement de cette ampleur. Les organisateurs ont dès lors été invités à rechercher un autre site plus approprié, davantage aménagé et mieux équipé pour absorber ce type d'événement sans détériorer un espace

naturel.
Plus largement, j'ai effectivement indiqué dans une interview accordée à *La Libre* que je souhaitais repenser l'organisation des événements les plus impactants dans nos espaces verts. L'objectif est de réduire le nombre d'événements à musique amplifiée, limiter autant que possible leur durée à une seule journée lorsqu'ils sont autorisés, et ne plus accepter de nouveaux événements récurrents dans ce type d'espaces.

Cela étant dit, je considère évidemment qu'il est important que des événements puissent continuer à se tenir dans l'espace public : ils participent au dynamisme, à l'attractivité et à la vitalité de Bruxelles.
Mais cela doit toujours se faire dans un équilibre entre animation de la ville, respect des riverains et préservation des espaces verts.

Les grands parcs urbains ne sont pas les lieux les plus adaptés pour accueillir des festivals ou des « open air » récurrents. Cette réflexion dépasse d'ailleurs le seul bois de la Cambre et mérite d'être menée pour l'ensemble des espaces verts de notre Ville.
Concernant Hangar, il s'agit d'un événement exceptionnel, qui accueille un artiste exceptionnel, organisé sur une seule journée dans un cadre spécifique et qui n'a pas vocation à devenir récurrent.

D'ailleurs, je peux d'ores et déjà vous indiquer que je ne souhaite plus qu'un événement similaire soit autorisé l'année prochaine au même endroit, qu'il s'agisse de Hangar ou de tout autre organisateur, spécifiquement car il doit s'agir d'une rare exception.
Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR+.)

M. Maimouni.- Oui, mais je tenais juste…

Vous disiez, madame… « Mère Hypocrisie ?
Au temps pour moi !

M. le Président.- Il faut arrêter, hein ? monsieur Maimouni !
Et votre courtoisie, monsieur Maimouni ?

M. Maimouni.- Eh bien, je vous laisserai… Je vous laisse discuter avec elle, je vous laisse parler ?

M. le Président.- Allez ! Monsieur Maimouni, s'il vous plaît : la réplique.
Allez, madame…

M. Maimouni.- Mais grand bien vous fasse !
M. le Président.- Monsieur Maimouni…

M. Maimouni.- Mais ne le faites pas (?) entre mon temps parole, je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Maimouni ? Regardez par ici, monsieur Maimouni !

M. Maimouni.- Mais je vous regarde, monsieur le Président – avec un immense plaisir : vous êtes toujours aussi beau !

M. le Président.- Oui, merci *(rire)*.
La réplique, s'il vous plaît.

M. Maimouni.- Donc, madame l'échevine, vous avez dit que…

M. le Président.- Allez, s'il vous plaît, on se concentre ! On a pratiquement fini.
Allez-y, monsieur Maimouni !

M. Maimouni.- Donc, je n'ai pas dit que vous aviez refusé la Fiesta Latina : j'ai dit que vous l'aviez refusée au bois de la Cambre. Il y a quand même une grosse distinction dans ce que je vous dis, parce que – mais visiblement…

Par contre, il y a une distinction, il y a la formulation, l'intonation que vous avez utilisée quand vous avez parlé de la Fiesta Latina comme événement « populaire et familial ». Comme si le fait qu'un événement populaire et familial dans le sud de Bruxelles vous posait problème.
Et je pense que je mets le doigt sur la vraie raison sous-jacente : c'est le fait de voir des classes populaires dans le sud de Bruxelles, dans le bois de la Cambre qui vous pose problème.

Parce que j'ai une question : est-ce que la superficie des espaces utilisés pour le Hangar et la Fiesta Latina est différente ?
Elle est quasiment la même. Donc qu'on marche sur la… que 20.000 personnes, sur trois jours – la Fiesta Latina, c'est 20.000 personnes sur trois jours : c'est quand même beaucoup moins que 50.000 personnes ou 40.000 personnes sur un jour !

Les infrabasses générées par de la musique électro et techno sont quand même beaucoup plus nuisibles que de la musique amplifiée et véhiculée par différents stands.

Ça, c’est une réalité factuelle.

Donc, pour vous, dans le sud de Bruxelles, pour laisser, justement, place au jardin de ceux qui n’en ont pas – dans le sud de Bruxelles, parce que quand vous en parlez, je ne pense pas que vous faites allusion à ceux qui habitent dans les Marolles, à Anneessens ou dans les quartiers populaires –, vous protégez une population bien ciblée.
Et moi, c’est là que ça me dérange, madame Frelinx !

(Avec l’accord des auteurs, les questions figurant à l’ordre du jour de cette séance qui n’ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaine séance
Volgende zitting

Vendredi 5 juin 2026
- à partir de 14h : sections ordinaires.
Lundi 8 juin 2026
- à 17h : séance publique, suivie d’un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h25.*
- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20u25.*